

Contrat local de SANTÉ

Pays Lacq Orthez
Béarn des Gaves

2016-2019



CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS LACQ ORTHEZ BEARN DES GAVES	3
I. PREAMBULE	3
II. LE CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS LACQ ORTHEZ BEARN DES GAVES	4
A) MODALITES D'ARTICULATION AVEC LES ORIENTATIONS DU PROJET REGIONAL DE SANTE DE L'EX REGION AQUITAINE	4
B) PRESENTATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	5
C) PRESENTATION DES ELEMENTS DE DIAGNOSTICS PARTAGES ENTRE LES COSIGNATAIRES	6
i. <i>Présentation du territoire</i>	7
ii. <i>Les éléments démographique socio-économiques marqueurs du territoire</i>	8
iii. <i>Les éléments socio-économiques du territoire</i>	11
iv. <i>Indicateurs de santé</i>	13
v. <i>Offre de santé sur le territoire</i>	15
LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS LACQ ORTHEZ BEARN DES GAVES	18
A) TITRE 1 : CHAMP DU CONTRAT	18
i. <i>Article 1 : Parties signataires et partenaires associés</i>	18
ii. <i>Article 2 : Périmètre géographique du contrat</i>	18
iii. <i>Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales</i>	19
iv. <i>Article 4 : Partenaires</i>	20
B) TITRE 2 : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES.....	21
i. <i>Article 5 : Les engagements des signataires</i>	21
ii. <i>Article 6 : Axes stratégiques, objectifs opérationnels</i>	22
C) TITRE 3 : DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT	23
i. <i>Article 8 : Durée du contrat</i>	23
ii. <i>Article 9 : Révision du contrat</i>	23
iii. <i>Article 10 : Suivi et évaluation du contrat</i>	23
ANNEXES.....	27
I. LISTE DES PARTICIPANTS.....	27
A) LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	27
B) LISTE DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE	28
C) LISTE DES PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL.....	29
II. FICHE ACTION.....	32
A) AXE 1 : SANTE ENVIRONNEMENTALE.....	32
B) AXE 2 : PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE	40
C) AXE 3 : PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE	50
D) AXE 4 : COORDINATION ET CONTINUTE DES SOINS	58
III. SUIVI ET COORDINATION DU CONTRAT.....	67
IV. LEXIQUE.....	69

Contrat Local de Santé du Pays Lacq Orthez

Béarn des Gaves

I. Préambule

Conformément à la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire (HPST), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ARS ALPC) a souhaité s'engager de façon volontariste dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec les collectivités territoriales (communautés de communes et le Département des Pyrénées-Atlantiques). Ces CLS sont pour l'Agence l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui peuvent exister dans la région.

Le Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) de l'Agence Régionale de Santé ex Aquitaine, première composante de l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS) a défini, comme priorités régionales, quatre orientations stratégiques prioritaires pour l'organisation de la politique de santé en Aquitaine :

- Développer la prévention dans un objectif de réduction des inégalités de santé,
- Faciliter un accès équitable et pertinent aux soins et aux prises en charge médico-sociales,
- Renforcer la qualité des soins et des prises en charges et la capacité de faire face aux crises,
- Améliorer la transversalité, la lisibilité, la cohérence et la capacité d'adaptation du système de santé régional.

Le Contrat Local de Santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local,
- L'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services et à la prévention,
- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs. Il s'appuie sur les initiatives de démocratie sanitaire, à la fois institutionnelles et locales.

Le présent CLS s'adresse au territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves et concerne tous les domaines relatifs à la santé, ne se limitant ni à la prévention, ni à l'organisation des soins. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transversales à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, c'est-à-dire depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.

Les signataires entendent promouvoir une conception intégrée de la santé qui considère dans leur globalité les conditions de vie des habitants comme déterminants de santé. Comme il est spécifié par la charte d'Ottawa en 1986, logement, éducation, nourriture, revenus, environnement, ressources durables, justice et équité, en sont les déterminants fondamentaux. Dans cette optique, prenant acte de ce que l'ensemble des politiques publiques sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé des personnes et que leur abord demande une approche intersectorielle affirmée, l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Etat notamment au travers de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) des Pyrénées-Atlantiques, ont convenu du présent Contrat Local de Santé

II. Le contexte du Contrat Local de Santé du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

a) Modalités d'articulation avec les orientations du projet régional de santé de l'ex région Aquitaine

Le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé de l'ex Aquitaine a défini les orientations de la politique régionale de santé. Plusieurs de ces orientations sont directement déclinées dans le CLS.

- Du point de vue du premier recours

Consolider une offre de premier recours dans une approche globale de la santé accessible et fonctionnelle en garantissant une réponse de 1^{er} recours de qualité et son accessibilité dans une approche globale favorisant les parcours de soins/vie.

- Du point de vue des soins hospitaliers

Faire évoluer l'organisation des prises en charge vers une offre moins centrée sur l'hospitalisation traditionnelle et faisant davantage jouer les complémentarités.

- Du point de vue de l'accompagnement et des soins médicaux-sociaux

Mettre en œuvre des accompagnements et des prises en charge selon une logique de continuité et d'évolution du parcours global de soins et de vie des personnes au sein du droit commun, en réduisant les inégalités territoriales en matière d'équipements et de services au niveau local, et en

améliorant la pertinence et la continuité des parcours des personnes âgées et des personnes handicapées.

- Du point de vue de la prévention

Développer une approche globale (sur tous les déterminants), intégrée (aux différentes politiques) et continue (prévention, soins, médico-sociale) de la prévention.

b) Présentation du processus d'élaboration du Contrat Local de Santé

La réunion de présentation de la démarche contrat local de santé s'est tenue à Mourenx le jeudi 26 novembre 2015. Elle a rassemblé des représentants des communes composant le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, des professionnels de santé, du médico-social, de la prévention, du social, des institutions et associations intervenant dans le domaine de la santé et du médico-social notamment.

L'élaboration du Contrat Local de Santé repose sur différentes instances :

- Des groupes de travail qui ont pour objectif de décliner les enjeux prioritaires de santé en objectifs opérationnels puis en actions.

Pour le CLS du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves quatre groupes de travail ont été constitués permettant d'aborder quatre axes stratégiques :

1. Développer des actions en santé environnementale
2. Promouvoir et développer des actions de prévention promotion de la santé
3. Améliorer le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie
4. Améliorer la coordination et la continuité des soins

Ces groupes se sont réunis 3 fois chacun¹ :

Santé environnement	Prévention-promotion de la santé	Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie	Coordination et continuité des soins
Lundi 14 décembre 2015 de 9h30 à 11h30	Lundi 14 décembre 2015 de 14h30 à 16h30	Mardi 15 décembre 2015 de 14h30 à 16h30	Mardi 15 décembre 2015 à partir de 18h/18h30
Lundi 18 janvier 2016 de 9h30 à 11h30	Lundi 18 janvier 2016 de 14h30 à 16h30	Mardi 19 janvier 2016 de 14h30 à 16h30	Mardi 19 janvier 2016 à partir de 18h/18h30
Lundi 11 avril 2016 10h30 -12h00	Lundi 11 avril 2016 13h30 à 15h00	Mardi 12 avril de 13h30 à 15h00	Mardi 12 avril de 15h00 à 16h30

¹ Une réunion intermédiaire a également été organisée entre le 1^{er} et le 2nd groupe.

- **Un comité technique** chargé d’avoir une première lecture des fiches action proposées par les groupes de travail et de proposer des évolutions en vue du comité de pilotage. Le premier a eu lieu le mardi 16 février 2016 et le second le jeudi 12 mai 2016.

- **Un comité de pilotage** dont le rôle est de définir les orientations stratégiques du projet, de faciliter le déploiement du CLS et de procéder aux arbitrages nécessaires (choix des fiches action à retenir, budget, calendrier, ...). Le premier a eu lieu le jeudi 10 mars 2016 et le second le jeudi 9 juin 2016.

c) Présentation des éléments de diagnostics partagés entre les cosignataires

En préalable à l’élaboration du Contrat Local de Santé (CLS), les signataires se sont attachés à partager les éléments de diagnostic dont ils disposaient. Ces éléments reposent sur plusieurs sources :

1. Les données des services de l’ARS,
2. Les données du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves,
3. Les données du Département des Pyrénées-Atlantiques,
4. Les données de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM),
5. Les données de La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
6. Les données de l’Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),
7. Les données de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF),
8. Les données transmises par l’association Gaves et Bidouze,
9. Enfin les observations des divers professionnels, notamment ceux ayant participé aux groupes de travail, ont également alimenté le diagnostic ci-dessous.

i. Présentation du territoire

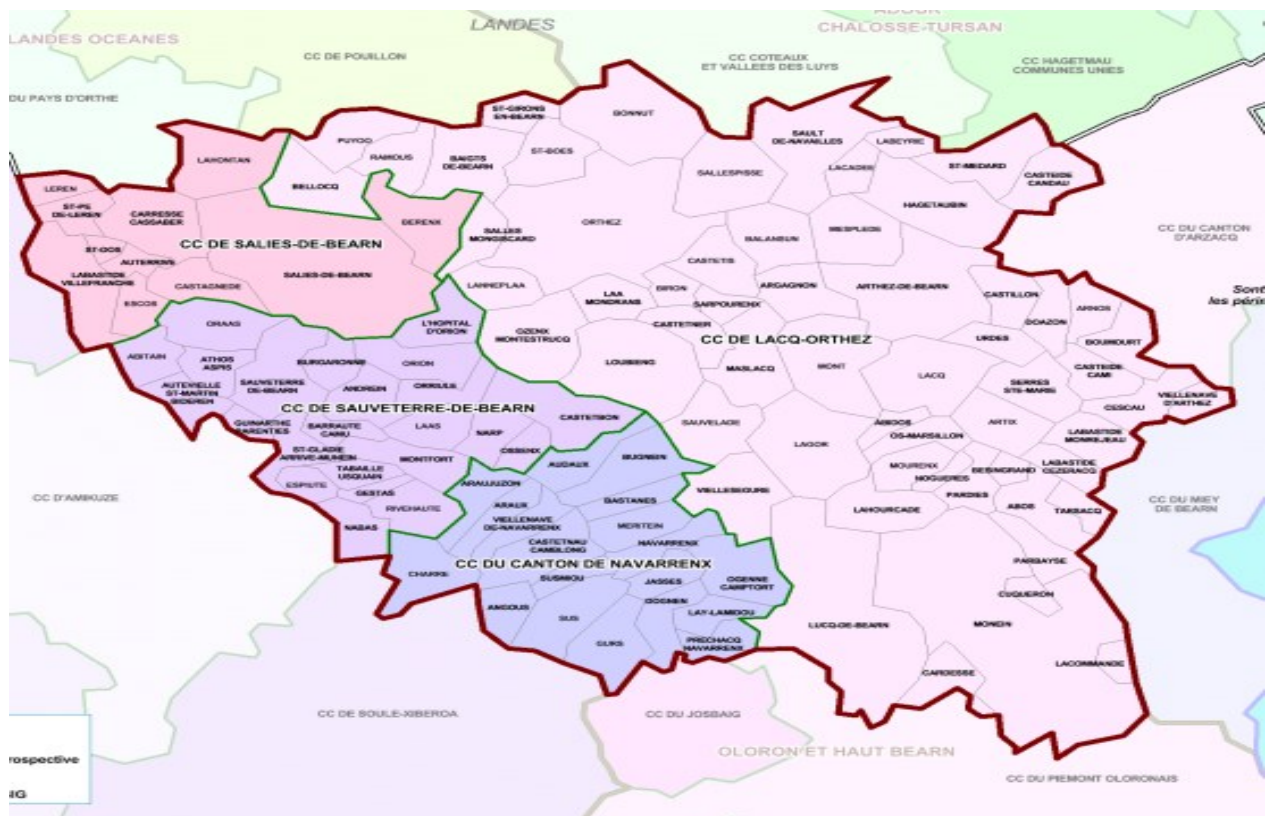
01. Périmètre du territoire

(Source : Contrat de Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves)

Le CLS du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves se déploie sur le territoire de proximité du Béarn Adour. Situé au nord des Pyrénées-Atlantiques, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves regroupe quatre communautés de communes :

- la communauté de communes de Lacq-Orthez (61 communes)
- la communauté de communes de Salies-de-Béarn (11 communes),
- la communauté de communes du Canton de Navarrenx (19 communes),
- la communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn (23 communes)

Ce sont donc 114 communes au total qui composent le Pays couvrant une surface totale de 1167 km²



Sources : Ministère de l'Intérieur / DGCL, janvier 2014 --- Région Aquitaine, août 2014; Fond de plan : IGN GeoFla®, dernière MAJ : 15 octobre 2014

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves se trouve à la croisée de l'économie productive et présente, avec :

- Le bassin industriel de Lacq : pôle économique majeur, il accueille un tissu d'entreprises dense et diversifié. Il fait l'objet d'une politique de prévention en matière de risques industriels, plusieurs zones étant classées en périmètre SEVESO,

- Des activités agricoles dont le poids économique et l’empreinte paysagère sont forts (territoire à dominante rurale),
- Un tissu important de TPE / PME, dans les domaines du commerce et de l’artisanat notamment.

ii. Les éléments démographique socio-économiques marqueurs du territoire

01. Population

(Source : INSEE RP2012 exploitations principales)

Au 1er janvier 2012, les Pyrénées-Atlantiques comptent 660 871 habitants.

La densité de la population qui est de 86, 4 habitants/km² est supérieure à celle de l’ex région Aquitaine (79.6 habitants/km²).

Le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves présente en 2012 une population totale de 71 172 habitants. Celle-ci est composée de 36 489 femmes et de 34 683 hommes. La densité de population, en 2012 est de 60.8 habitants/km². Mais le Pays regroupe des réalités différentes avec notamment la communauté de communes de Lacq-Orthez qui rassemble plus des 2/3 de la population totale du Pays.

En effet, la population se répartit de la manière suivante sur les communautés de communes qui composent le Pays :

- La communauté de commune du Canton de Navarrenx compte 5 176 habitants, pour une densité moyenne de 35.8 habitants/km².
- La communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn compte 4 598 habitants pour une densité de 28.9 habitants/km².
- La communauté de communes de Salies-de-Béarn compte 7 994 habitants pour une densité de 57.8 habitants/km².
- La communauté de communes de Lacq-Orthez compte 53 404 habitants pour une densité de 73.1 habitants par km².

La taille des communes est également très variable puisque l’on compte :

- Une seule ville de plus de 10 000 habitants, d’Orthez, avec 10 859 habitants en 2012. Mourenx est la seconde ville avec 6970 habitants en 2012.

- De nombreuses villes de tailles plus moyennes : Salies-de-Béarn (4 854 habitants), Monein (4 466 habitants), Artix (3 356 habitants), Arthez-de-Béarn (1 835 habitants), Sauveterre-de-Béarn (1408 habitants), Lagor (1 208 habitants), Navarrenx (1060 habitants).
- 42 communes de moins de 200 habitants.

02. Evolution démographique

(Source : INSEE RP2007 et RP2012, INSEE état civil)

Entre 2007 et 2012, le Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves a vu sa population augmenter de 3,27%, correspondant à un taux d'évolution annuel moyen de la population de 0.7 %. Néanmoins, il faut noter que l'évolution démographique n'est pas homogène sur l'ensemble des communes du territoire. En effet, la communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn est celle qui a connu la plus forte variation annuelle moyenne entre 2007 et 2012.

Si le solde naturel moyen est négatif pour les communautés de communes du Pays (sauf pour Lacq-Orthez), le solde apparent des entrées et sorties est positif avec + 0.6 % en moyenne.

En 2014, selon l'INSEE, on recense 740 décès domiciliés et 689 naissances domiciliées sur le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves.

03. Naissance et fécondité

(Source : INSEE état civil)

En 2014, l'INSEE comptabilise 689 naissances sur le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, 6 497 dans le département des Pyrénées-Atlantiques et 34 322 en ex région Aquitaine. Le nombre de naissances sur le Pays représenterait environ 2% des naissances de l'ex région Aquitaine et 10.6% des naissances du département des Pyrénées-Atlantiques.

En 2013, l'indice conjoncturel de fécondité² sur le département des Pyrénées-Atlantiques s'élève à 1,70. Cette tendance est en dessous de celle observée en ex région Aquitaine, puisque l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,79 (il est de 1.99 au niveau national).

² « L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés » (définition INSEE).

04. Structure de la population

(Source : INSEE RP2012 exploitation principale + contrat de Pays)

L'évolution du poids démographique de certaines tranches d'âge de population est un élément à prendre en compte pour le développement et l'avenir d'un territoire, en particulier l'évolution de la population des 0-19 ans au sein de la population totale.

Sur le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, l'indice de jeunesse s'élève à 77.3 % contre 104.2% au niveau national, or plus l'indice est faible et moins la population est jeune. A l'inverse l'indice de vieillissement s'élève à 99.6% sur le territoire du Pays contre 70.6% sur le sol national, sachant que plus cet indice est élevé, plus la population est âgée. Et en effet les moins de 20 ans représentent 21.2% de la population du territoire contre 24.8% pour les 65 ans et plus.

La structure par âge de la population vient confirmer les deux indices précédents puisque les + de 60 ans représente 29.7% de la population du territoire et les plus de 75 ans 12.31%. Cette moyenne est légèrement supérieure à la moyenne départementale (11,3%) et à la moyenne régionale (10,6%). La population du territoire est donc plutôt vieillissante

Les 15–30 ans sont sous-représentés sur le territoire par rapport au département des Pyrénées-Atlantiques (13.7 contre 15.9%), cela s'explique en partie par le fait que les jeunes qui veulent réaliser des études sont amenés à quitter le territoire. A noter tout de même que la part des 0-14 ans par rapport au département est sensiblement plus élevée (17.2% contre 16.1% en 2012).

05. Taille des ménages

(Source : INSEE RP2012 exploitation principale)

Le nombre de ménages sur le territoire du Pays est de 30 517 en 2012, avec 30% de ménages seuls, 31% de ménages dont la famille principale est constituée d'un couple sans enfant, et 28% de ménages composés d'un couple avec enfant.

Le poids des familles monoparentales, dans le total des familles est de 12% contre 14.4% au niveau départemental et 13.9% au niveau régional.

En 2012, la part des personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules sur la communauté de communes de Lacq Orthez s'élève à 41.4%, à 39.1% sur la communauté de communes du canton de Navarrenx, à 43.7% sur la communauté de communes de Salies de Béarn et à 36.1% sur la communauté de communes de Sauveterre de Béarn. L'isolement au sein d'un logement ne signifie pas isolement social, néanmoins c'est un indicateur à considérer en cas de fragilité ou de perte d'autonomie.

iii. Les éléments socio-économiques du territoire

01. Formation et diplômes sur le territoire

(Source : INSEE RP2012 exploitation principale)

La part de la population dont le dernier diplôme est le bac est de 16 % contre 17.7% dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

La part de la population de 15 ans et + sans diplôme s'élève à 15 % contre 12.8% à l'échelle du département. Enfin la part de la population de 15 ans et + diplômée de l'enseignement supérieur est de 19.9% contre 13.5% dans le département.

02. Caractéristique de l'emploi sur le territoire

(Source : INSEE RP2012 exploitation principale)

En 2012, le taux d'activité des 15-64 ans du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves est similaire à celui du département (73.6% contre 72%).

Les emplois salariés représentent 76% des emplois sur le Pays. Cette part est inférieure à celle du département (84%) et l'échelle nationale (88%). La communauté de communes de Lacq-Orthez concentre le plus fort taux d'emploi salarié (86.3%), à l'inverse de la Communauté de communes du canton de Navarrenx qui a le taux le plus bas (64.9%).

Le taux de chômage des 15-64 ans en 2012 s'élève à 10,4% sur le territoire (10,9 pour le département et 12,3 pour l'ex région Aquitaine). Plus spécifiquement le taux de chômage des 15 à 64 ans est le plus fort pour la communauté de communes de Salies de Béarn avec 12,9% suivi de près par la communauté de commune de Lacq Orthez avec 11,3%.

03. Populations vulnérables et pauvreté sur le territoire

(Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé fiscal et social)

Le nombre de ménages fiscaux s'élève à 29 521, soit 22 117 pour la communauté de communes de Lacq Orthez, 2 089 pour celle du Canton de Navarrenx, 1 792 pour celle de Sauveterre-De-Béarn et 3 523 pour celle de Salies-de-Béarn.

Le taux de pauvreté³ en 2012 s'élève à 13 % pour la communauté de communes de Salies-de-Béarn, à 13.3% pour celle du Canton de Navarrenx et à 15 % pour celle de Sauveterre-de-Béarn. Le taux de pauvreté pour la communauté de commune de Lacq-Orthez n'est pas disponible, puisque cet EPCI n'existait pas en 2012. En outre, seul le taux de pauvreté de certaines communes composant la communauté de communes de Lacq-Orthez est disponible. En effet cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique, il n'y a donc pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2 000 personnes. Ainsi le taux de pauvreté en 2012 est connu pour la commune d'Artix : 9.5%, pour Monein 8.6%, pour Mourenx 20.1% et Orthez 13.1%.

(Sources : Insee, Recensement de la population 2010 ; Caf ; MSA)

A l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves le taux de couverture du revenu de solidarité active s'élève à 6.35% en moyenne.

(Source : CPAM)

Le calcul du Score EPICE (Evaluation de la Précarité et des Inégalités de santé dans les Centres d'examens de santé) des personnes réalisant le bilan de santé de la CPAM, indique que sur 696 personnes venues au bilan de santé de la CPAM sur le territoire de la CCLO, 359 atteignent un score EPICE permettant de les associer au groupe précaire. Sur le territoire de la communauté de communes de Salies-De-Béarn sur les 85 personnes venues au bilan de santé 48 atteignent un score EPICE permettant de les associer au groupe précaire. Pour le territoire de la communauté de communes de Sauveterre-De-Béarn, elles sont 18 à être associées au groupe précaire sur les 44 personnes venues au bilan de santé. Et enfin sur le territoire de la communauté de communes du Canton de Navarrenx, sur les 59 personnes venues au bilan de santé, 25 atteignent un score EPICE permettant de les associer au groupe précaire.

04. Parc de logements

(Source INSEE RP2012 exploitation principale + FILECOM)

En 2012, la part des propriétaires sur le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves s'élève à 72%, celle des locataires à 25% dont 6 % sont en logement d'Habitation à Loyer Modéré (HLM).

Le territoire du Pays présente un taux de logement vacant égal à 10.1% en 2012.

1873 logements du parc privé sont potentiellement indignes soit environ 6,7 % du parc. Cela concerne 4 000 habitants environ.

³ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 828 ou 993 euros (données 2012), selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian) (Définition INSEE)

iv. Indicateurs de santé

Outre les données sociodémographiques et socio-économiques exposées précédemment, ont également été pris en compte les indicateurs de morbidité et de mortalité comme éléments de diagnostic partagés. L'état de santé témoigne du phénomène de vieillissement qui va s'accroître dans les années à venir, confrontant les structures et les professionnels du secteur de la santé à une augmentation de la demande.

01. Mortalité générale et spécifique sur le territoire Béarn Adour⁴

(Source : INSERM (CépiCd) 2007-2009, INSERM (CépiCd) 2005-2009 – Exploitation ARS)

Le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves présente une mortalité générale pour les hommes s'élevant à 1 109.2 pour 100 000 habitants. Ce taux est légèrement supérieur au territoire de santé (préciser éventuellement lequel : Béarn-Soule) et au taux de l'ex région Aquitaine qui présentent respectivement un taux de 1031.3 et de 1060.2 pour 100 000 habitants.

Le taux de mortalité générale des femmes est également supérieur au taux du territoire de santé et de l'ex région aquitaine soit 621,4 pour 100 000 habitants (contre 584,7 sur le territoire de santé et 609 sur la région)

Le taux de mortalité prématurée⁵ (avant 65 ans) sur le territoire, pour les hommes comme pour les femmes, est supérieur au taux du territoire de santé et inférieur au taux aquitain. Ainsi pour les hommes le taux est de 269 pour 100 000 habitants (contre 250,3 pour le territoire de santé et 273,5 pour la région) et pour les femmes le taux est de 119,5 pour 100 000 habitants (contre 113,8 pour le territoire de santé et 121,6 pour la région)

Le taux de mortalité des nouveau-nés est inférieur au taux aquitain et au taux du territoire de santé. Le taux de nouveau-nés de faible poids est plus élevé qu'au niveau régional mais identique à celui du territoire de santé.

⁴ Ces données sont à l'échelle du territoire de proximité, ce découpage correspond à l'échelle du pays, seules deux communes n'en font pas parties :

⁵ Le taux de mortalité prématurée est le nombre de décès, au cours de l'année, d'individus âgés de moins de 65 ans, rapporté à la population totale des moins de 65 ans, de la même année. (Source : INSEE)

Les Taux de Mortalités Spécifiques⁶ (TMS) sont les suivants :

Taux pour 100 000 Habs	Béarn Adour		Béarn Soule		Aquitaine	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Par maladie cardio- vasculaire	310	189,6	296,1	177,9	297,3	184,4
Par cancer	331,1	145,7	314,2	152,8	331,8	160,5
Par cancer du poumon	64,5	23	68,1	20,3	79,7	20,8
Par suicide	26,3	5	21,3	7,9	26,5	8,1

On identifie des Taux Standardisés de Mortalité (TSM) spécifiques supérieurs aux taux régionaux et aux taux du territoire de santé pour les maladies cardio-vasculaires aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le Taux Standardisé de Mortalité par cancer du poumon pour les femmes est supérieur au TSM du territoire de santé et de l'ex région Aquitaine (23 pour 100 000 habitants pour le territoire de proximité contre 20.3 sur le territoire de santé et 20,8 en ex région Aquitaine). A noter que pour les hommes ce chiffre est largement inférieur au taux Aquitain et au taux du territoire de santé.

Le Taux Standardisé de Mortalité par suicide chez les hommes est supérieur au taux du territoire de santé, et sensiblement le même qu'en ex région Aquitaine (26.3 pour 100 000 habitants contre 21.3 pour le territoire de santé et 26.5 en Aquitaine).

02. Morbidité⁷

(Source : PMSI 2012- exploitation ARS)

Les taux de recours aux hospitalisations en médecine (83.8 pour 1 000 habitants), quelle que soit la durée d'hospitalisation et pour les patients de plus de 20 ans sont inférieurs aux taux régionaux (85.4 pour 1 000 habitants), mais supérieurs aux taux du territoire de santé (76.2 pour 1 000 habitants).

Les taux de recours en chirurgie sont supérieurs aux taux régionaux et à ceux du territoire de Béarn-Soule, en hospitalisation complète comme en chirurgie ambulatoire. Ce recours élevé à la chirurgie se retrouve plus particulièrement au niveau de la chirurgie orthopédique et de la pose de stimulateurs cardiaques.

Le recours aux services d'addictologie est bas.

⁶ Nombre de décès pour 100 000 habitants par pathologie spécifique

⁷ La morbidité correspond à la fréquence des pathologies dans les populations c'est-à-dire le nombre de malades rapporté à la population étudiée pendant une période donnée.

Enfin, le recours à l'hospitalisation complète en psychiatrie sur le territoire est inférieur quel que soit l'âge, au recours observé sur le territoire de santé et l'ex région Aquitaine.

Le recours à l'hospitalisation partielle et aux entretiens est moins élevé que sur le territoire de santé mais supérieur au recours régional.

03. Les besoins des professionnels du territoire

Les professionnels du territoire ont pu lors de la première séance de travail exprimer leurs attentes et besoins dans le cadre du CLS. Outre les problématiques de santé repérées et liées à la santé environnementale, l'isolement, la perte d'autonomie etc., les professionnels ont surtout exprimé le besoin d'une meilleure coordination, d'une meilleure interconnaissance. Le souhait est de disposer d'une vision globale des missions de chacun et plus généralement de l'organisation du parcours de santé des habitants sur le territoire.

v. Offre de santé sur le territoire

01. L'offre libérale

(Source : Médecins généralistes : ASIP-RPPS, traitement ARS Aquitaine, Chirurgiens-dentistes : ASIP-RPPS, traitement ARS Aquitaine. Infirmiers : Drees-Répertoire ADELI. Traitement ARS Aquitaine. Masseurs-kinés : Drees-Répertoire ADELI-Traitement ARS Aquitaine.)

Echelon territorial	Densité des Médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants	Effectif des MG âgés de 55 ou + dans l'année	Densité des Chirurgiens-dentistes libéraux Pour 100 000 habitants	Effectif des Chirurgiens-dentistes âgés de 55 ou + dans l'année
Béarn Adour	87,3	46,8 %	59,1	33,3%
Béarn Soule	98,7	52 %	70,7	41,6%
Aquitaine	100,7	53,6 %	66,3	39,7%
France métropolitaine	89,3	57,2 %	55,4	40%

La densité des médecins généralistes est inférieure à celle du territoire Béarn Soule et à la densité régionale. Toutefois, la part des généralistes âgés de plus de 55 ans ou + est inférieure à la moyenne observée en Aquitaine.

De la même manière la densité des chirurgiens-dentistes observée sur le territoire du Pays est inférieure à celle du territoire de santé et de la région. Mais la part des chirurgiens âgés de 55 ans ou + dans l'année reste inférieure localement, par rapport aux chiffres relevés sur le territoire de santé et à l'échelle de l'ex région Aquitaine.

Echelon territorial	Densité d'Infirmiers libéraux pour 100 000 habitants	Effectif des Infirmiers âgés de 55 ou + dans l'année	Densité de Masseurs Kiné libéraux pour 100 000 habitants	Effectif des Masseurs Kiné âgés de 55 ou + dans l'année
Béarn Adour	147,8	22,9%	77,4	23,6%
Béarn Soule	167	24,2%	109,6	15,9%
Aquitaine	181,8	25,9%	116,9	18,5%
France métropolitaine	127,6	24%	93,6	21,9%

Les densités des infirmiers et des masseurs kinésithérapeutes sont inférieures aux densités du territoire de santé ou de la région.

De plus, la part des masseurs kinésithérapeutes âgés de 55 ans ou plus en 2015 est supérieure aux taux du territoire de santé et de la région.

La densité des médecins spécialistes tout mode d'exercice confondu est faible comparativement à la densité du territoire de santé et du territoire aquitain. Cet écart est plus ou moins marqué selon les spécialités, avec un écart de densité significatif pour les psychiatres (5.7 contre 20.4 pour le territoire de santé et 24.7 pour l'ex région Aquitaine). S'il existe également des écarts de densité sur les 3 autres spécialités de premier recours (ophtalmologues, pédiatres et gynécologues libéraux), la proximité de ce territoire avec d'autres territoires bien dotés comme Navarre-côte Basque et Sud Lande explique que l'Indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée⁸ (IAPL) ne montre pas de difficultés majeures.

02. Des structures sanitaires et médico-sociales

Tous publics	<ul style="list-style-type: none"> - 1 établissement public : Centre Hospitalier d'Orthez - 1 établissement privé : la Clinique d'Orthez - 1 établissement Psychiatrique : Clinique du château de Prévile - 1 Maison de santé pluridisciplinaire labellisée (Sauveterre de Béarn) - 2 Centres de rééducation fonctionnelle : Salies-de-Béarn, Coulomme, - 2 Centres-Médico-Psychologique (CMP) & 2 Hôpitaux de jour : Mourenx et Orthez - 1 service de HAD : Centre Hospitalier d'Orthez
Personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Unité de soins de longue durée (USLD) (Ch Orthez) - 1 unité de court séjour gériatrique (CH Orthez) - 1 Centre Local d'Information et Coordination Gérontologique (CLIC) - 1 Dispositif MAIA - 1 Réseau de coordination gérontologique : Gaves et Bidouze - 1 plateforme d'appui à la coordination : Coordi-santé Béarn Soule

⁸ Indicateur de mesure de l'accessibilité spatiale aux soins. Cet indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et du taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande. Il s'agit d'un indicateur local, calculé au niveau de chaque commune mais qui considère également l'offre de médecins et la demande des communes environnantes. Source l'observatoire des territoires

	<ul style="list-style-type: none"> - 6 SSIAD (SSIAD d'Arthez-de-Béarn, SSIAD du Canton de Lagor, SSIAD du Canton de Monein, SSIAD du Pays des 2 Gaves, SSIAD A CASE, SSIAD du canton de Salies-de-Béarn). - 1 Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) - 1 Maison de la Solidarité Départementale (MSD) - 1 Equipe Mobile Soins Palliatifs - 12 EHPAD (EHPAD Le Temple, EHPAD Les Chênes, EHPAD Les Pionniers, EHPAD de Coulomme, EHPAD Jeanne d'Albret, EHPAD St Joseph, EHPAD La Roussane, EHPAD Pré Saint-Germain, EHPAD La Visitation, EHPAD Ad Cartero, EHPAD Lastrilles, EHPAD Lou Casteig). - 11 CCAS et 1 CIAS (CCAS d'Arthez-de-Béarn, CCAS d'Artix, CCAS de Maslacq, CCAS de Mourenx, CCAS de Navarrenx, CCAS de Monein, CCAS de Baigts-de-Béarn, CCAS d'Orthez, CCAS de Ramous, CCAS de Salies-de-Béarn, CCAS de Bellocq, CIAS de Sauveterre de Béarn).
Personnes en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - 3 ESAT et 1 annexe (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) : ESAT Christian Lanusse, ESAT Bellevue, ESAT Espiute, 1 Annexe de l'ESAT Jean Geneze à Pau - 1 IME (Institut Médico-Educatif) : IME Francis-Jammes - 1 IEM (Institut d'Education Motrice) : IEM Le Hameau Bellevue - 3 ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) : ITEP Beaulieu, ITEP Les Events, l'ITEP du craps - 3 Foyers de vie : Foyer d'hébergement La Virginie, Foyer d'hébergement Bellevue, Foyer APAHM Maison Cordeya - Des SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) - 1 Foyer d'Accueil Médicalisé : FAM de Coulomme
Personnes ayant des difficultés spécifiques	<p><u>Précarité :</u> Des associations qui proposent un accompagnement social et/ou budgétaire : Secours Populaire, Secours Catholique, les Restaurants du cœur, la Croix Rouge, Collectif et 10 CCAS</p> <p><u>Addiction</u> 1 consultation avancée du CSAPA CEID Béarn addiction sur Orthez</p>

Le Contrat Local de Santé du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

Il est convenu ce qui suit :

a) Titre 1 : champ du contrat

i. Article 1 : Parties signataires et partenaires associés

Le présent contrat est conclu entre :

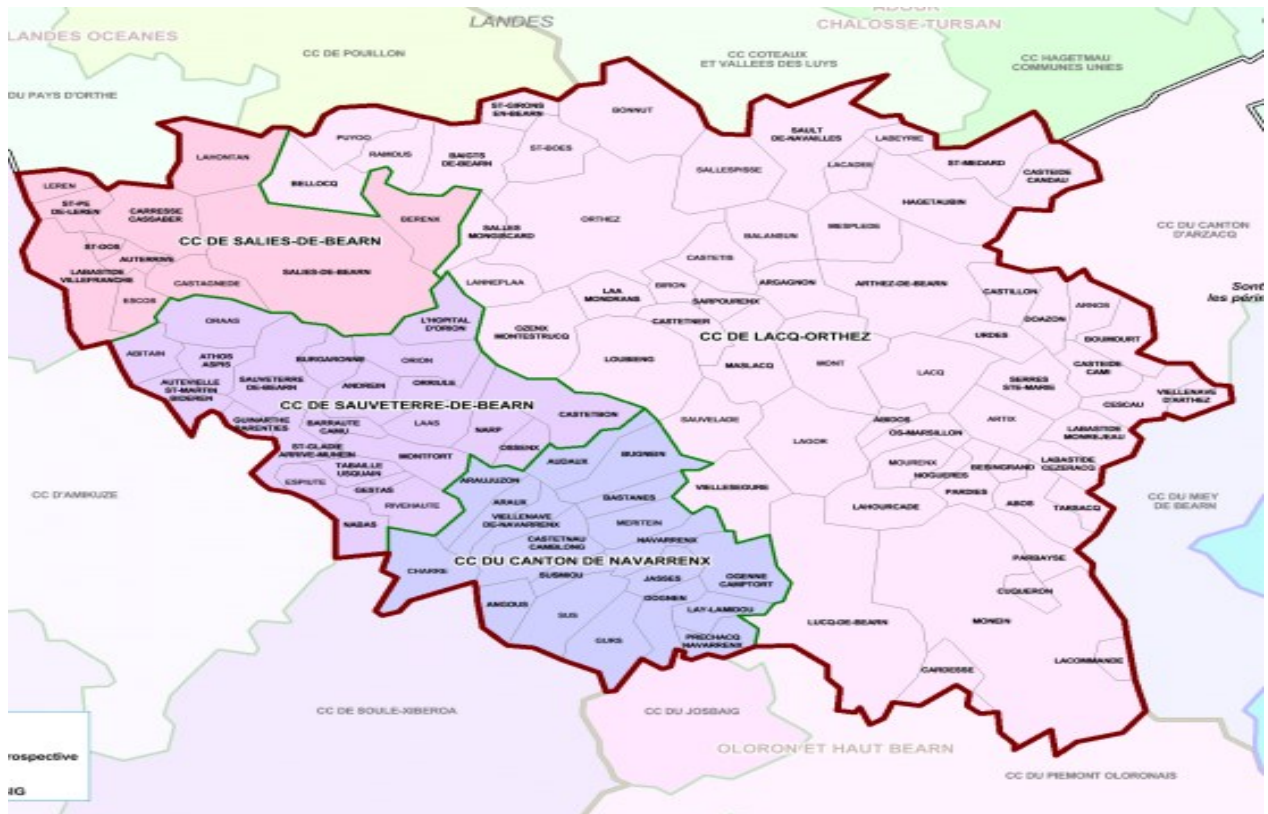
- Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Les Présidents des 4 communautés de communes qui composent le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
- Le Président du Département des Pyrénées-Atlantiques
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou Charentes

Dans le cadre de l'élaboration du CLS, des partenaires ont été associés à la réalisation du diagnostic partagé et à l'identification de ses objectifs. Ils participeront au suivi de la mise en œuvre du contrat et à son évaluation :

- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Pau Pyrénées
- Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole
- Le Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez
- La Présidente de l'URPS IDL
- Les Représentants des usagers

ii. Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le Contrat Local de Santé concerne le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves soit les intercommunalités de Salies-de-Béarn, de Sauveterre-de-Béarn, de Navarrenx et de Lacq-Orthez.



iii. Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales

(Source : <http://www.cc-lacqorthez.fr/la-cclo/article/un-cls-a-lechelle-du-pays-lacq-orthez-bearn-des-gaves.html>, 25 juin 2015).

« Les présidents des intercommunalités de Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn, Navarrenx et Lacq-Orthez se sont réunis le 23 juin pour valider leur souhait commun de lancer un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves.

En 2014, Jacques Cassiau-Haurie, Président de la communauté de la CCLO a fait part, à plusieurs reprises, de sa volonté d'engager une réflexion dans le domaine de la santé. Une réunion avait alors été organisée entre l'agence régionale de santé (ARS) d'une part et une délégation de la CCLO d'autre part.

Dans un premier temps, les représentants de l'ARS avaient présenté les principes et modalités d'organisation qui sous-tendent la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS). Le CLS a vocation à coordonner les actions de promotion de la santé et de prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social pour répondre aux besoins des habitants d'un territoire. Il n'entraîne pas la création d'une instance particulière et se traduit par la signature d'un contrat

faisant intervenir à minima les collectivités territoriales et l'ARS. Un CLS doit permettre d'établir, à l'échelle d'un territoire, des priorités partagées localement et déclinées dans un plan d'actions couvrant en totalité ou partie les champs de compétences de l'ARS à savoir l'offre de soins médicale et médico-sociale, la perte d'autonomie partagée avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, la santé publique (volets « prévention » et « promotion ») et la santé environnementale.

L'ARS travaille généralement à l'échelle de « territoires de proximité » concernant les CLS. La CCLO se situe sur le territoire « Béarn-Adour », qui comprend également les communautés de communes de Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Navarrenx. Les 4 intercommunalités travaillent déjà ensemble dans le cadre d'autres contrats tel le contrat de Pays. Le Président de la CCLO a donc proposé aux intercommunalités d'engager cette démarche à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves. Suite au comité de pilotage du Pays, organisé au mois de mars, elles ont décidé unanimement de s'engager dans un CLS à l'échelle de ce périmètre.

Depuis, à l'automne 2015 la démarche CLS a été conjointement lancée par l'ARS et le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves. S'en sont suivi des comités techniques et des groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs mentionnés en annexe 1.

iv. Article 4 : Partenaires

L'élaboration du CLS a rassemblé des professionnels de santé, des représentants des collectivités locales et d'autres acteurs institutionnels de santé dont la liste figure en annexe 1 du présent contrat. Ces partenaires ont été associés au moment de l'élaboration du CLS, en particulier lors du diagnostic. Ils participeront au suivi de la mise en œuvre du CLS et à son évaluation.

Des nouveaux partenaires peuvent s'adjoindre aux partenaires initiaux en fonction de la mise en œuvre du contrat et des actions à mener. Leur liste n'est pas exhaustive et évoluera probablement dans les trois années du contrat.

b) Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires

i. Article 5 : Les engagements des signataires

Les cosignataires s'engagent à définir un programme d'actions partagé, projet local de santé, prenant en compte les priorités de chacun.

01. Article 5.1 : Les collectivités locales s'engagent à :

- Nommer un élu et un administratif au titre de référents du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
- Nommer un élu et un administratif au titre de référents du Département des Pyrénées-Atlantiques
- Intégrer durablement l'animation du projet local de santé au sein de ses services et communiquer à ce titre auprès des partenaires,
- Créer des espaces d'échanges et de concertation (cf. suivi du CLS) avec les acteurs locaux recensés, en s'assurant de la participation des habitants,
- Prendre toute leur place dans le pilotage et la mise en œuvre des actions du CLS.

02. L'ARS s'engage à :

- Nommer un référent au sein de l'ARS : référent territorial de la Délégation Départementale
- 64
- Inviter les élus des collectivités signataires des CLS dans les « conseils territoriaux de santé »,
 - Inviter les opérateurs financés sur le territoire concerné et réorienter une partie de leurs moyens vers les actions du projet local de santé.

ii. Article 6 : Axes stratégiques, objectifs opérationnels

01. Article 6.1 : axe stratégique 1 : Santé environnementale (8 fiches actions)

N°	Intitulé de la fiche action
1.1	Sensibilisation à la capacité à agir sur les liens Santé-Environnement à destination des responsables municipaux et de collectivités
1.2	Qualité de l'air intérieur et petite enfance
1.3	Opération « Cartable sain »
1.4	Prévention des risques auditifs chez les jeunes
1.5	Livret d'information sur les risques sanitaires et naturels
1.6	Sensibilisation à l'élaboration d'un plan climat
1.7	Diffusion des informations relatives à la prévention et lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine (prolifération du « Moustique tigre » et de la plante ambroisie à feuilles d'armoise)
1.8	Dépistage post professionnel des pathologies liées à l'amiante

02. Article 6.2 : axe stratégique 2 : Prévention-Promotion de la santé (10 fiches actions)

N°	Intitulé de la fiche action
2.1	Action de prévention santé pour les 55 ans et plus
2.2	Améliorer l'environnement psychosocial de la mère et de l'enfant
2.3	Espace sans tabac
2.4	Développer le taux de participation aux dépistages des cancers du sein et du côlon
2.5	Développer la prévention bucco-dentaire
2.6	Améliorer la prise en charge bucco-dentaire des personnes âgées et handicapées
2.7	Connaitre la langue maternelle de la personne âgée et ou handicapées et ou malade
2.8	Bilan personnalisé de prévention en santé et accompagnement médical et social au bénéfice de publics ciblés
2.9	Prévenir les conduites addictives chez les jeunes
2.10	Les addictions sans produits : la cyberdépendance

03. Article 6.3 : axe stratégique 3 : Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie (8 fiches actions)

N°	Intitulé de la fiche action
3.1	Promouvoir la santé des aidants
3.2	Développement d'une formule innovante de répit : le Baluchonnage
3.3	Lutte contre l'isolement des personnes âgées
3.4	Formation/ Information sur les métiers de l'aide à domicile
3.5	Renforcement des partenariats et coopérations entre établissements, services et professionnels dans le champ de la prise en charge des personnes âgées.
3.6	Formation interprofessionnelle locale
3.7	Adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap
3.8	Développement d'une offre de logements intermédiaires.

04. Article 6.4 : axe stratégique 4 : Coordination et continuité des soins (8 fiches actions)

N°	Intitulé de la fiche action
4.1	Favoriser l'accès aux droits et aux soins
4.2	Promouvoir l'outil de coordination PAACO
4.3	Améliorer la coordination ville/hôpital
4.4	Dossier Unique de Coordination Domicile (extension de l'expérimentation)
4.5	Sécurisation du parcours du médicament
4.6	Mieux faire connaître et mieux coordonner l'action des plateformes de coordination
4.7	Développer le recours à l'hospitalisation à domicile dans les établissements médicaux sociaux
4.8	Création d'une Maison médicale de garde sur le site du CH d'Orthez
4.9	Consultations avancées de gynécologie-obstétrique et prévention en périnatalité

c) Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

i. Article 8 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

ii. Article 9 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces trois années, par voie d'avenant.

iii. Article 10 : Suivi et évaluation du contrat

Deux instances sont mises en place : un comité de pilotage et un comité de suivi.

Le comité de pilotage :

Le Contrat Local de santé sera suivi par un Comité de Pilotage qui se réunira au moins une fois par an pour suivre son avancement et déterminer ses grandes orientations. Ce comité de pilotage est coprésidé par le représentant élu du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves et la directrice de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Il comprend de droit :

- Les Elus des 4 intercommunalités qui composent le Pays
- Le Président du Département des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou son représentant
- Le Directeur de la CPAM Pau-Pyrénées ou son représentant,
- Le Directeur de la MSA Sud-Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur du Centre Hospitalier d'Orthez ou son représentant,
- Le représentant de l'URPS Infirmier
- Les Représentants des usagers,

En dehors des réunions de pilotage, des groupes techniques associant l'ensemble des acteurs peuvent être constitués à l'initiative conjointe des signataires.

Le comité de suivi :

Le comité de suivi prend le relais du comité technique qui avait été constitué pour l'élaboration du contrat. Il suit la mise en œuvre des actions et participe au dialogue entre les pilotes des actions et le comité de pilotage. Les modalités de travail et de fonctionnement de cette instance seront à adapter en fonction des besoins.

Il est composé ainsi :

- Le chargé de mission territoriale du territoire du contrat
- Le référent de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'ARS
- Le référent du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
- Les pilotes des fiches actions

Les modalités de suivi et d'évaluation des actions du Contrat Local de Santé seront définies à priori, et devront bénéficier d'une méthodologie pertinente et reconnue par l'ARS afin de contribuer au Plan Régional de Santé.

Elles concerneront :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions (suivi du respect des engagements des responsables d'actions, du respect des échéances, etc.)
- L'évaluation des résultats des actions (formalisation d'indicateurs).

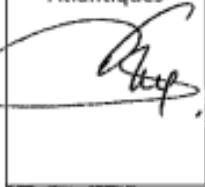
Chacune des actions est dotée d'un ensemble d'indicateurs d'évaluation. Toutefois les signataires considèrent que l'impact attendu de ce contrat dépasse la somme des impacts attendus de chacune des actions. C'est pourquoi, il conviendra de mandater le comité de suivi et les services de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine après la signature du contrat, pour construire une stratégie d'évaluation globale du processus portée par le CLS.

L'évaluation devra s'appuyer sur trois axes :


- Impulsion et coordination générale du projet
- Processus action par action avec degré de participation coopérative
- Résultat et impact action par action

A Mourenx, le 18 novembre 2016

Le Préfet des
Pyrénées-
Atlantiques




Le Président de
la Communauté
de Communes
de Lacq-Orthez



Le Président de la
Communauté de
Communes du
Canton de
Navarrenx



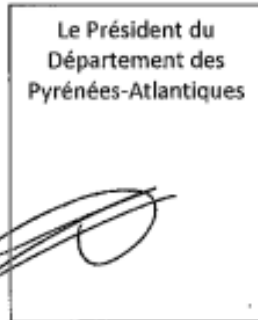
Le Président de
la Communauté
de Communes
de Sauveterre-
de-Béarn



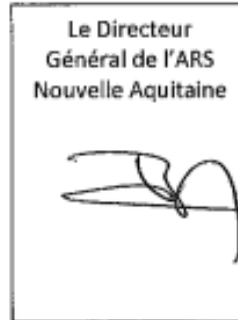
Le Président de la
Communauté de
Communes de
Salies de Béarn



Le Président du
Département des
Pyrénées-Atlantiques



Le Directeur
Général de l'ARS
Nouvelle Aquitaine



Annexes

I. Liste des participants

a) Liste des membres du Comité de Pilotage

Au titre de la délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé 64

- Mme BLANZACO Marie Isabelle, Directrice

Au titre des élus du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

- M. CASSIAU-HAURIE Jacques, Président communauté de communes de Lacq-Orthez et Maire de Biron
- M. DARRIGRAND Yves, Conseiller communautaire communauté de communes de Lacq-Orthez, Président de l'hôpital d'Orthez et Maire d'Orthez.
- M. DOMERCQ-BAREILLE Jean, Président communauté de communes de Salies-de-Béarn et Maire de Bérenx
- M. DUBREUIL Jean-Pierre, Vice-président communauté de communes de Lacq-Orthez en charge des politiques contractuelles et environnement, Maire de Lagor
- M. GARCIA Philippe, Vice-Président en charge de l'habitat et Maire d'Arthez-de-Béarn
- Mme GRAMONTIN Nadia, Vice-présidente communauté de communes de Lacq-Orthez en charge de l'enseignement et de la petite enfance et Maire de CASTETNER
- M. LABOUR Jean, Président Communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn
- M. LANSALOT-MATRAS Francis, Président communauté de communes du Canton de Navarrenx
- M. SALANAVE-PEHE Yves, Vice-président communauté de communes de Lacq-Orthez en charge des finances, Maire de Monein, Conseiller départemental des Pyrénées-Atlantiques

Au titre du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

- Mme BOISOT Béatrice, Responsable du service transport - mobilité (Pôle animation du territoire) de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Mme CAZALAS Oriana, Chef de projet Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
- Mme OTAZU-TOULET Véronique, Chef du Pôle animation du territoire communauté de communes de Lacq-Orthez

Au titre du Département des Pyrénées-Atlantiques

- Mme COSTEDOAT Frédérica, Chargée de mission, Projet de Santé Territoriaux
- M. TULEU Fabien, Directeur Général Adjoint de la Solidarité Départementale

Au titre de l'Etat, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

- M. HOURMAT Franck, Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Au titre de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau Pyrénées

- M. le Docteur NAKPANE Philippe, Médecin directeur pôle santé public de la CPAM (CES/Pyradec)

Au titre de la Mutualité Sociale Agricole

- Mme FILLATRE Marie-Claude, Responsable Pôle Ingénierie sociale

Au titre de l'URPS IDL

- Mme LAPLACE Martine, Vice-présidente, infirmière libérale

Au titre des représentants des usagers

- Mme GLISIA Marie-France, représentante des usagers
- M. MIRANDE Bernard, représentant des usagers

Au titre du Comité Technique

- Mme GALMICHE Marion, Chargée de mission territoriale Centre Hospitalier de Pau
- Mme RAVEAU Nathalie, Inspectrice à la Délégation Départementale 64 ARS

b) Liste des membres du Comité Technique

- Mme BASTERREIX Marie-Rose, CC de Navarrenx
- Mme BOISOT Béatrice, Responsable du service transport - mobilité (Pôle animation du territoire) de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Mme CAZALAS Oriana, Chef de projet Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
- Mme COSTEDOAT Frédérica, Chargée de Mission, Projet de Santé Territoriaux, Département des Pyrénées-Atlantiques
- Mme FILLATRE Marie-Claude, Responsable Pôle Ingénierie sociale
- Mme GALMICHE Marion, Chargée de mission Territoriale
- Docteur NAKPANE Philippe, Médecin directeur pôle santé public de la CPAM (CES/Pyradec)
- Mme OTAZU-TOULET Véronique, Chef du pôle animation du territoire
- M. PARMENTIER Nicolas, Directeur adjoint à la Délégation Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme RAVEAU Nathalie, Inspectrice à la Délégation Départementale 64 ARS
- M. VILLACAMPA Eric, Directeur du service autonomie, Département des Pyrénées-Atlantiques

c) Liste des participants aux groupes de travail

Prénom	Nom	Structure
Cathy	ABADIE	Centre Hospitalier d'Orthez
Michel	ALZUYET	Directeur SSIAD de Lagor
Isabelle	ANTIER	Délégué départementale - SSIAD SALIES
Gisèle	BADIE-SARTY	Union locale des retraités CFDT-
Patrick	BALDAN	Maire de Castetnau-Camblong
Murielle	BALESTA-RAFFIER	Service Habitat communauté de communes Lacq-Orthez
Emile	BARZU	Administrateur SSIAD
Marie-Pierre	BELLEGARDE	DSDEN 64
Valérie	BENOIT	M.S.D d'Orthez
Catherine	BOLZE	DSDEN 64
Philippe	BONIFACE	MSA Sud Aquitaine
Alain	BOUCHECAREILH	Maire de Sault-de-Navailles
Nicole	BOUERIE	Département des Pyrénées-Atlantiques
Maryse	BOUVARD	Centre Hospitalier d'Orthez
Caroline	BUROSSE	Centre de ressources 64 – Etablissement de Coulomme
Cybile	BUZY	Centre de rééducation fonctionnelle Salies-De-Béarn
Pierre	CAMGRAND	Représentant des usagers –CFDT
Marie-France	CAMGUILHEM	Adjointe au Maire Sallespisse
Marina	CAMPAGNARI	Stagiaire SSIAD Lagor
Chantal	CAPDEPON	SSIAD des 2 Gaves
Valérie	CAZENAVE	ASEPT Sud Aquitaine
Christian	CERESUELA	Génération mouvement-Les aînés ruraux
Nathalie	CHARMAIN	Infirmière libérale
Marie	CLAUDEROUME	Infirmière libérale
Céline	CORDEBOEUF	Service Risques communauté de communes Lacq-Orthez
Frédérica	COSTEDOAT	Département des Pyrénées-Atlantiques
Christine	COURATTE-ARNAUDE	Coordi-Santé Béarn et Soule
Armelle	COUSTET	CPAM
Karine	DARRIEULAT	MSA Sud-Aquitaine
Guy	DARRIVERE	SEPANSO
Philippe	DARROUX	Directeur Centre Hospitalier d'Orthez
Maité	DELBECQUE	Directrice EHPAD « Les Chênes »
Stephane	DE NODREST	ASEPT

Joëlle	DESCLAUX	Centre Hospitalier d'Orthez
Catherine	DI SANTOLO	Directrice Maison de retraite Jeanne d'Albret à Orthez
Pierrette	DOMBLIDES	Adjointe au Maire Ville d'Orthez
Vanessa	DONNAY	MAIA Béarn Adour
Jean-Pierre	DUBREUIL	Vice-président communauté de communes de Lacq-Orthez
Fanny	DUCOUT	-Infirmière coordinatrice EHPAD Le Temple
Sandrine	DUFOURCQ	Directrice Service Aide à Domicile Lo Caleï
Mayïa	ETCHART	Directrice Association Gaves-et-Bidouze
Hélène	ETCHEGOYHEN	Service Informatique communauté de communes Lacq-Orthez
Jean-Luc	FARGUES	DD ARS 64
Claude	FAVREAU	Département des Pyrénées-Atlantiques
Marie-Claude	FILATRE	MSA Sud Aquitaine
Marie-France	GLISIA	Représentant des usagers/CODERPA
Nadia	GRAMMONTIN	Vice-présidente communauté de communes Lacq-Orthez
Jean	GUILHAMELOU-SEMPE	Association A.R.S.I.L
Jean-Philippe	HENROTIN	Directeur CEID Béarn Addiction
Christian	HOSSEYLERE	DD ARS 64
Yolande	HOURS	CCAS de Navarrenx
Germain	LABATAILLE	Représentant des usagers CFDT-
Charlette	LABORDE	Maire d'Audaux
Claire	LAFOURCADE	Adjointe au Maire Ville d'Orthez
Dominique	LAGRANGE	MDPH Pau
Nadine	LAMBERT	Conseillère départementale 64
Eric	LAMOURE	Directeur EHPAD Le Temple
Abel	LAPEYRIGNE	Vice-président CIAS EHPAD Le Temple
Martine	LAPLACE	URPS IDL
Colette	LAPLECHERE	Département des Pyrénées-Atlantiques
Marie-France	LASSALLE	Maire de Sus-
Corinne	LATREYTE ELICHALT	SSIAD A-CASE
Marie-Christine	LAVIGNE	Conseillère municipale Bérenx
Marjorie	LEMOND	Infirmière coordinatrice CCAS/SSIAD Monein
Stéphanie	LERICHE	Mairie de Mourenx
Gwenaëlle	LEVEQUE	Association A.N.P.A.A
Catherine	LEYGUES	Adjointe au Maire Ville d'ORTHEZ
Georges	LUCIEN	Infirmier libéral
Hélène	MARTEUILH	Médecin

Jacqueline	MINJOU	Elue membre CCAS Maslacq
Bernard	MIRANDE	Représentant des Usagers
Corinne	MORALES	Réseau Périnat Aquitain
Philippe	NAKPANE	CPAM
Ghislaine	NAVAILLES ARGENTAA	Coordi Santé Béarn et Soule
Corinne	PATIE	DD ARS 64
Michèle	PEDEBERNADE	Ville de Monein
Cathy	PEREZ	Directrice CCAS Ville de Mourenx
André	PETREIGNE	Représentant des usagers CFDT
Fabienne	PIT	Service Energie communauté de communes de Lacq-Orthez
Elisabeth	POULOT	Association Demain Ensemble
Henri	POUSTIS	Maire de Castétis
Philippe	PREVOT	Adjoint au Maire Ville de Salies-de-Béarn-
Marie	PRUDO	Centre Hospitalier d'Orthez
Christian	RATSIMBA	Représentant des usagers C.F.D.T
Nathalie	RAVEAU	DD ARS 64
Véronique	REMY	Cadre de santé EHPAD Monein
Coralie	RENAUD	DSDEN 64
Marc	RIVIERE	Chef de Pôle aménagement communauté de communes de Lacq-Orthez
Michel	RODES	SEPANSO
Mélanie	ROLLAND	IREPS – Antenne 64
Dominique	ROUCHON	Médecin coordonnateur EPHAD Monein
Claire	ROUZAUD-GAY	Centre Hospitalier d'Orthez
Yves	SALANAVE-PEHE	Vice-président communauté de communes Lacq-Orthez
Brigitte	SEBBAH	Adjointe au maire Ville d'Orthez
Aurélie	SOUBIELLE	Directrice CCAS Ville d'Artix
Cathy	SOUBLES	SEPANSO
André	TAUZIA	Représentant des usagers, CFDT
Benoit	TREVISI	CPAM
Fabien	TULEU	Département des Pyrénées-Atlantiques
Sébastien	VARGAS	Directeur EHPAD Le Pré St Germain
Alice	VERNHES	Ligue contre le cancer
Eric	VILLACAMPA	Département des pyrénées-Atlantiques

II. Fiche Action

a) Axe 1 : Santé Environnementale

Intitulé de l'action : Sensibilisation à la capacité à agir sur les liens Santé-Environnement à destination des responsables municipaux et de collectivités		action 1.1
Structure pilote	ARS	
Public cible	Collectivités locales, Elus locaux, Responsable de collectivités	
Partenaires associés	Habitat Santé Environnement (HSEN), ARS et collectivités locales, Conseil Départemental (Pôle Gestion des risques de la Direction Logistique et Sites départementaux)	
Constats		
L'environnement et les comportements individuels ont un impact sur la santé de chacun. Les liens santé-environnement, les possibilités et les moyens d'agir sont méconnus.		
Objectifs de l'action	Référence	
Sensibiliser et améliorer la conscience de la capacité à agir en santé environnement Développer la mise en œuvre de bonnes pratiques	Plan Régional Santé Environnement (PRSE) : Objectifs opérationnels : informer la population et les professionnels.	
Descriptif de l'action		
Sensibilisation des collectivités aux liens santé environnement sur des sujets sur lesquels elles peuvent agir à travers : <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'une conférence de sensibilisation aux liens santé environnement à destination de responsables de collectivités avec possibilité d'actions sur (le nettoyage et les travaux d'aménagement des locaux, le cartable sain, les travaux paysagers sans phytosanitaires, l'alimentation saine, ..), - L'organisation d'une formation appliquée à l'achat Eco-responsable <p style="color: red;">La conférence pourra être ouverte, dans la mesure des places disponibles, aux professionnels du territoire intéressés par cette thématique.</p>		
Localisation	Calendrier	1. Santé environnementale
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	2016 : mise en place de la conférence HSEN 2016-2017 : Formation à l'achat Eco-responsable	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Convention ARS-HSEN	HSEN Animation conférence de sensibilisation APESA Intervenant formation achat Eco-responsable ARS Financement Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves : organisation et mobilisation du public	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre de personnes participants à la conférence Satisfaction des participants Actions mises en œuvre par les collectivités suite à ces temps de sensibilisation		
Personne à contacter	Jean-Luc FARGUES, ARS-DD 64, jean-luc.fargues@ars.sante.fr	

Intitulé de l'action : Qualité de l'air intérieur et petite enfance		action 1.2
Structure pilote	Réseau Périnat Aquitain	
Public cible	Professionnels de la petite enfance, professionnels médicaux et paramédicaux, jeunes et futurs parents. Elus et agents de collectivités.	
Partenaires associés	ARS, Association Habitat Santé Environnement (HSEN), WECF, collectivités locales, RAM, IREPS, CAF (réseau appui parents), CPAM, Pôle Orthésien de Périnatalité (POP), Conseil départemental (Protection Maternelle et Infantile (PMI) et Pôle Gestion des Risques de la Direction Logistique et Sites départementaux)	
Constats		
<p>Nous passons 80 à 90% de notre temps en espace clos (100% pour les nouveaux nés). De nombreuses études mettent en évidence les risques sanitaires liés à l'exposition de substances présentes dans nos environnements intérieurs.</p> <p>Les femmes enceintes et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à ces expositions.</p>		
Objectifs de l'action	Référence	
- Développer les actions de prévention sur la qualité de l'air intérieur dans le domaine de la petite enfance	PNSE : Plan National Santé Environnement Stratégie régionale sur les perturbateurs endocriniens d'Avril 2014	
Descriptif de l'action		
Animation d'ateliers nesting à destination des professionnels de la petite enfance et des futurs et jeunes parents (ateliers nestings : lieu d'échanges et d'information sur tout ce qui touche à l'environnement du nouveau-né (mobilier, produits de décoration, articles de puériculture, produits d'entretien, contenants alimentaires etc.).		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Juin 2016 : Recensement des lieux d'accueil petite-enfance du Pays et élaboration du planning d'intervention 3 ^{ème} trimestre 2016 : Mise en place de 3 ateliers nestings	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Animatrice Nesting : Mise à disposition d'animatrices par la polyclinique de Navarre dans le cadre d'un appel à projet Hôpital Hors les Murs validé par et financé par l'ARS.	Participation à l'identification des lieux d'intervention. Communication autour de ces ateliers.	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre d'ateliers réalisés, nombre de participants aux ateliers, questionnaire de satisfaction.		
Personne à contacter	Corinne MORALES, Réseau Périnat Aquitain, sf64bs.perinat@orange.fr	

Intitulé de l'action : Opération « Cartable sain »		action 1.3
Structure pilote	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)	
Public cible	Mairie, Équipes pédagogiques du 1 ^{er} degré, élèves dans l'enseignement, public du 1 ^{er} et 2 nd degré, parents d'élèves	
Partenaires associés	HSEN, ADEME, Conseil Départemental (Direction des collèges)	
Constats		
« Les fournitures scolaires sont des produits de consommation courante. Ce que l'on sait moins, c'est qu'elles peuvent contenir des produits nocifs pour la santé et pour l'environnement comme des solvants, des métaux lourds ou encore des conservateurs. Pour faire le choix de fournitures responsables, l'ADEME et le Conseil général de la Gironde ont développé un guide pratique d'achat, qui met l'accent sur les colles sans solvants, les stylos en plastique recyclé, les surligneurs sans vernis, les gommes sans PVC, les peintures à l'eau... » (source : http://www.prse-aquitaine.fr).		
Objectifs de l'action	Référence	
Prévenir la pollution issue des outils utilisés tous les jours par les enfants en réalisant des listes de matériel scolaire permettant d'obtenir un cartable sain.	Plan Régional Santé Environnement 2	
Descriptif de l'action		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du cartable sain à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription Orthez (à voir pour les autres) par HSEN 2. Optimisation de l'action avec présentation aux nouveaux directeurs de secteurs 3. Présentation aux parents d'élèves du secteur (association), lors d'une animation pédagogique aux enseignants, aux mairies pour la réalisation d'achats groupés 		
Dans le cadre de cette action, une réflexion autour du poids des cartables pourra être initiée lors des présentations aux parents d'élèves du secteur, aux enseignants et mairies.		
Localisation	Calendrier	
Zone d'activités pédagogiques du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Février 2016 : présentation à l'inspecteur de l'éducation nationale Juin 2016 : présentation aux nouveaux directeurs de secteur Rentrée scolaire 2016-2017 : présentation aux parents d'élèves, aux enseignants et mairies	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Infirmière Conseillère Technique et Infirmière Education à la Santé, DSDEN 64 Infirmière Santé au travail, Rectorat	Présentation formation des professionnels et des parents aux personnels de santé de l'éducation nationale du territoire.	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre de classe ayant adaptée leur liste scolaire en fonction des préconisations « cartable sain ».		
Personne à contacter	Marie-Pierre BELLEGARDE, DSDEN, marie-pierre.bellegarde@ac-bordeaux.fr Virginie PAGES, DSDEN, Virginie.pages@ac-bordeaux.fr	

Intitulé de l'action : Prévention des risques auditifs chez les jeunes		action 1.4
Structure pilote	DSDEN 64 – Pôle infirmier	
Public cible	Les jeunes de collèges, lycées généraux et professionnels du territoire du contrat.	
Partenaires associés	Mutualité Française Aquitaine (MFA) / Etablissement(s) concerné(s)	
Constats		
<p>La sensibilisation des jeunes scolaires aux risques auditifs est un enjeu de santé publique. Les risques d'endommager notre audition plus fréquents. Qu'un son soit agréable ou déplaisant, plus le niveau est élevé et la durée d'exposition longue, plus le risque est important. La gravité de la fatigue auditive dépend également de la fréquence du bruit entendu. Si l'on dépasse la dose de son tolérable, notre système auditif risque une usure prématurée, qui constituera à terme un véritable handicap. Le risque auditif est donc réel bien avant l'apparition d'une douleur.</p>		
Objectifs de l'action		Références
Accompagner les relais de prévention à la mise en place de projets d'éducation pour la santé autour de la problématique du bruit et des risques auditifs chez les jeunes.		Plan Régional Santé Environnement 2 Plan priorité jeunesse
Descriptif de l'action		
<p>Axe 1 : Mise à disposition d'outils pédagogiques à destination des communautés éducatives des établissements (collèges et lycées) du territoire du contrat. <i>(en réponse aux sollicitations et suivant les pré-requis de l'action)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mallette pédagogique « Décibels, attention dangers ! » (MFA) destinées aux collèges et lycées d'enseignement général ○ Mallette pédagogique « Décibels, attention dangers ! » (MFA) lycées d'enseignement professionnel ○ Exposition interactive ○ Sonomètre <p>Axe II : Accompagnement des infirmières scolaires (collèges, lycées généraux et professionnels) à l'appropriation des outils et la mise en œuvre d'un projet global de prévention des risques auditifs à l'échelle d'un établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation d'une journée auprès des infirmières scolaires du département <i>(inscrite au Plan Académique de Formation 2016-2017)</i> avec une 1ère partie sur les apports théoriques et échanges sur les pratiques professionnelles liées aux dépistages audiométriques (audioprothésiste) et une seconde partie sur l'appropriation des outils et la projection pour la mise en place d'action dans les établissements (MFA / DSDEN) <p>Axe III : Dépister et sensibiliser les personnels de l'Education Nationale aux risques auditifs à l'échelle d'un établissement. <i>(en réponse aux sollicitations et suivant les pré-requis de l'action)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des personnels de <u>l'Education Nationale et de la collectivité</u> pendant 1 heure. ○ Dépistage auditifs des personnels de <u>l'éducation nationale</u> : sous la forme d'un audiogramme proposé aux personnels volontaires : 15mn / personne. 		
Localisation		Calendrier
Zone d'activités pédagogiques du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves		A partir de la rentrée scolaire 2016
Ressources/moyens		Rôle(s) des partenaires
<ul style="list-style-type: none"> ○ Infirmière Conseillère Technique et Infirmière Education à la Santé, DSDEN 64 ○ Infirmière Santé au travail, Rectorat 		<p>DSDEN : Identification et réponse aux sollicitations des établissements / coordination des mises à disposition / liens avec l'équipe de santé scolaire / actions à destination des enseignants (Infirmière ST)</p> <p>MFA : Mise à disposition des outils et supports pédagogiques (expositions, mallettes)</p>
Modalités d'évaluation prévues		
<p>- Questionnaires suivi du projet (réfèrent établissement)</p> <p>- Tableau de bord suivi de la mise à disposition des outils (actions, participation du public cible, nombre de jeunes, classes et établissements suivis)</p> <p>- Nombre de sensibilisations des personnels organisées / nombre de participants</p> <p>- Bilan de la formation organisée / nombre de participants</p>		
Personne à contacter	Virginie PAGES, DSDEN, Virginie.pages@ac-bordeaux.fr Micheline CHARBINAT, Rectorat Caroline MUNOZ, Mutualité Française Aquitaine,	

Intitulé de l'action : Livret d'information sur les risques sanitaires et naturels		action 1.5
Structure pilote	Communauté de Communes Lacq Orthez (CCLO)	
Public cible	Les habitants du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	
Partenaires associés	Etat – ARS – Conseil Départemental 64 (Pôle Logistique et Sites départementaux)	
Constats		
Manque d'informations pérennes et de sensibilisation sur les risques sanitaires et naturels		
Objectifs de l'action	Référence	
Informers et sensibiliser la population sur les risques du territoire (sanitaires, naturels, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma régional de Prévention - Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) 	
Descriptif de l'action		
Création d'un livret d'information à destination de tout public rappelant la nature du risque et les règles de bonnes conduites en se basant sur le travail déjà initié à la CCLO.		
Localisation	Calendrier	1. Santé environnementale
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Fin 2016 : constitution d'un groupe de travail 2017 : recueil des données et élaboration du livret.	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Création d'un groupe de travail des techniciens et partenaires associés (apports de connaissances et d'expertise technique)	Recueil de données et mise en forme du livret	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre de documents distribués (édition) Distribution sur format numérique		
Personne à contacter	Céline CORDEBOEUF, responsable du service risque de la CCLO, c-cordeboeuf@cc-lacqorthez.fr	

Intitulé de l'action : Sensibilisation à l'élaboration d'un plan climat		action 1.6
Structure pilote	Communauté de Communes Lacq Orthez (CCLO)	
Public cible	Techniciens et partenaires du Pays	
Partenaires associés	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Etat, Région Nouvelle Aquitaine, ARS, EJE, Communauté de Communes de Salies, Sauveterre-de-Béarn, de Navarrenx	1. Santé environnementale
Constats		
La CCLO construit actuellement son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)		
Objectifs de l'action	Référence	
Inciter à faire des actions en lien avec un PCAET (vulnérabilité, adoption, qualité de l'air). Avoir un partage technique sur l'élaboration d'un plan climat avec les autres collectivités du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves.	<ul style="list-style-type: none"> - PCAET de la CCLO - Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) 	
Descriptif de l'action		
Aide à l'élaboration sur la mise en œuvre et le contenu d'un PCAET en se basant sur le travail réalisé par la CCLO.		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	A partir de 2017	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Création d'un groupe de travail des techniciens et partenaires associés (apports de connaissances et d'expertise technique)	Sensibiliser-former-s' informer	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre de réunions Nombre d'actions du PCAET reproduites ou produites dans le Pays.		
Personne à contacter	Fabienne PIT, CCLO, service Energie f-pit@cc-lacqorthez.fr	

Intitulé de l'action : Diffusion des informations relatives à la prévention et lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine (prolifération du « Moustique tigre » et de la plante ambroisie à feuilles d'armoise)		action 1.7
Structure pilote	CCLO + CD64	
Public cible	Habitants du territoire	
Partenaires associés	ARS, EID Méditerranée (opérateur désigné par le département), Département, FREDON	
Constats		
<p>1-Le moustique <i>Aedes albopictus</i> a été détecté sur la commune de Mourenx en juillet 2015. Les premières actions menées sur cette commune et le suivi entomologique jusqu'en novembre 2015 nous amènent au constat d'une implantation durable et active. Ce moustique communément appelé « tigre » est potentiellement vecteur de certains virus, transmettant le chikungunya et la dengue, qui peuvent avoir un impact sanitaire important.</p> <p>Les Pyrénées-Atlantiques ont été classées par arrêté ministériel dans les départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population. Le niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole va être activé par arrêté préfectoral (programme de surveillance et de traitement si nécessaire en fonction des risques sanitaires en présence de cas suspects).</p> <p>Ce moustique nécessite un changement des pratiques de la vie quotidienne, faisant appel à « l'écocitoyenneté ».</p> <p>2-L'ambroisie est une plante sauvage à fort caractère allergique par ses grains de pollen qui provoquent des réactions de type rhinite ou asthme sur une population sensible. Cette plante, apparue en France en 1863, a une tendance forte à l'expansion de son territoire depuis les années 2000.</p> <p>Pour la région d'Orthez-Lacq, plusieurs points ont été identifiés ; les premiers points d'infestation en 2013 sur la commune de St Boès et en 2015 en bordure de champs sur la commune de Maslacq. Cette espèce végétale nuisible doit être combattue dès son apparition constatée.</p>		
Objectifs de l'action	Référence	
<p>1-Créer un environnement difficile pour la prolifération et l'extension du territoire du moustique Tigre</p> <p>Eviter les cas autochtones de chikungunya et de dengue</p> <p>2- Eradication de l'ambroisie sur les sites identifiés</p>	Guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole	
Descriptif de l'action		
<p>1- Moustique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation-action des acteurs locaux publics pour le repérage et la suppression des gîtes larvaires favorables au développement du moustique - Construction de supports d'information à diffuser auprès des usagers - Information pratique des habitants sur les mesures à prendre dans les habitations et les jardins pour éviter la prolifération des moustiques <p>2- Ambroisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau d'identification de la plante en lien avec la FREDON et la chambre d'agriculture - Diffusion des techniques d'éradication auprès des agriculteurs et des collectivités locales - Mise en place d'une structure relais ou groupement pour organiser les moyens d'éradication de la plante 		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	de mai à novembre pour le moustique de mai à octobre pour l'ambroisie année 2016 et suivantes	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
CCLO et Mairies information du public par bulletin	Formation et information par l'opérateur de démoustication choisi par le CD64 Formation et information par la FREDON et le CD64	
Modalités d'évaluation prévues		
<p>Nombre d'agents formés</p> <p>Supports d'informations créés</p> <p>Nombre de campagne d'information</p>		
Personnes à contacter	Référent CCLO (ou commune de Mourenx) à désigner Jean-Luc FARGUES, ARS DD 64, jean-luc.fargues@ars.sante.fr François ESNAULT, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	

Intitulé de l'action : Dépistage post professionnel des pathologies liées à l'amiante	
Structure pilote	Représentant des usagers
Public cible	Population, salariés et retraités du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves ayant utilisé l'amiante dans leurs activités professionnels ou ayant été exposés dans les locaux de travail.
Partenaires associés	Médecine du travail, CARSAT, chambre d'agriculture, DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)
Constats	
Un mécanisme de suivi post-professionnel pour les travailleurs du secteur privé exposés à l'amiante existe en France depuis 1993. Il a été étendu en 2009 aux agents de l'État » Le suivi est un enjeu majeur qu'il convient d'accompagner en informant les nouveaux retraités notamment sur les risques liés à l'amiante et sur les dispositifs de prise en charge existant.	
Objectifs de l'action	Référence
Identifier les différents acteurs et leur rôle dans le dépistage des pathologies liées à l'amiante Sensibiliser les travailleurs exposés ou ayant été exposés à l'amiante aux démarches de dépistage	Plan National Santé au Travail Plan National Santé Environnement
Descriptif de l'action	
Création d'un comité de pilotage regroupant les différents partenaires potentiels afin de : <ol style="list-style-type: none"> 1. identifier le rôle de chacun, le fonctionnement et les interactions entre les différentes institutions, 2. réaliser un état des lieux des personnes enregistrées auprès de la CPAM et de la MSA pour les pathologies liées à l'amiante. 3. créer une boîte à outils (exemple questionnaire de fin de carrière) pour le repérage et le suivi des personnes en contact avec l'amiante. Organisation de sessions d'information et de sensibilisation sur l'amiante et le dépistage auprès des travailleurs exposés ou ayant été exposés à l'amiante	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	2 ^{ème} semestre 2016 1 ^{ères} rencontre du comité de pilotage 2017 Lancement des sessions de sensibilisation et d'information sur l'amiante et le dépistage.
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Mise à disposition de temps humains par les institutions	Participation au comité de pilotage
Modalités d'évaluation prévues	
Organisation du comité de pilotage, nombre de participants Organisation effective de réunions de sensibilisation, nombre de participants, nombre d'accompagnements	
Personne à contacter	Pierre CAMGRAND, représentant des usagers CFDT, pierre.camgrand@wanadoo.fr André PETREIGNE, représentant des usagers CFDT, petreigne.andre@orange.fr André TAUZIA, représentant des usagers CFDT, andre.tauzia@wanadoo.fr

Action 1.8

1. Santé environnement

b) Axe 2 : Prévention Promotion de la Santé

Intitulé de l'action : Actions de prévention santé pour les 55 ans et +		Action
Structure pilote	Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) Sud Aquitaine	
Public cible	Personnes de+ de 55 ans	
Partenaires associés	Caisses de retraite CARSAT, MSA, RSI, CNRACL, ARS, Mutualité Française, CD 64, CCAS Communautés de communes et Pays	
Constats		
<p>Actuellement des actions de prévention à destination des personnes de + de 55 ans sont déjà mises en place sur le secteur du pays Lacq Orthez Béarn des Gaves. Des opérateurs / animateurs sont d'ores et déjà formés et disponibles, notamment l'Association Gaves & Bidouze, Lo Calei, le Centre socio-culturel d'Orthez etc.</p> <p>Néanmoins ces actions sont à développer pour répondre au plus grand nombre de seniors. On constate à ce sujet un manque d'informateurs relais auprès du public cible.</p> <p>En outre, l'ASEPT déploie sur le territoire du Pays un dispositif intitulé : « Bien Vieillir » des Caisses de Retraite (Programme Régional Inter-institutionnel de Prévention). Celui-ci est insuffisamment connu des collectivités territoriales (élus et administratifs CCAS...).</p>		
Objectifs de l'action	Référence	
Valoriser l'existant et déployer le dispositif pour augmenter le nombre d'actions Améliorer la communication auprès du public senior	Schéma Régional de Prévention Schéma départemental de l'autonomie	
Descriptif de l'action		
<p>Axe 1 : Identifier des relais locaux, les informer et les sensibiliser au dispositif pour une amélioration de la communication auprès du public senior via la Presse Quotidienne Régionale (PQR), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ...</p> <p>Axe 2 : Planifier des actions de prévention pérennes et équitablement réparties à l'échelle du Pays</p>		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Démarrage automne 2016	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
ASEPT, Pays, Communautés de communes et CCAS, clubs Aînés Ruraux (Fédération Départementale Génération Mouvement)	<p>Promouvoir les actions de prévention</p> <p>L'Asept a chaque année des objectifs donnés par les financeurs. La programmation des actions est visible sur le site et, dans certains cas, les clubs locaux pourront aider à la mobilisation locale pour inciter les seniors à participer aux actions de prévention.</p> <p>(adresse du site : http://www.asept-sudaquaine.fr/calendrier-des-ateliers/nos-ateliers-dans-le-64/partenariat_MSA/ Fédération Générations Mouvement 64)</p>	
Modalités d'évaluation prévues		
<p>Nombre d'actions de prévention réalisées</p> <p>Nombre de seniors participants aux actions de prévention</p> <p>Nombre de nouveaux partenaires locaux associés</p>		
Personne à contacter	Valérie CAZENAVE, ASEPT Sud Aquitaine, valerie.cazenave@asept-sudaquaine.fr	

Intitulé de l'action : Améliorer l'environnement psychosocial de la mère et l'enfant	
Structure pilote	Réseau périnat Aquitain
Public cible	Femmes enceintes du territoire et couples. Professionnels du champ de la périnatalité
Partenaires associés	CPAM, PMI, POP, professionnels de santé, centre de planification, CAF, MSA, Sages-Femmes libérales, Permanence d'Accès aux Soins de Santé...
Constats	
<p>L'Entretien Prénatal Précoce a un rôle important dans l'information sur la grossesse, et dans l'orientation des femmes enceintes sur les différents intervenants dans le cadre du suivi de la grossesse. Il est un outil important dans le repérage des situations de vulnérabilité, et permet d'accompagner le couple et de prévenir les troubles de la relation parents/enfants.</p> <p>L'entretien prénatal est peu connu, aussi bien par les femmes enceintes que par les professionnels de la périnatalité.</p> <p>Seulement 40% (statistique nationale) des femmes enceintes bénéficient de cet entretien.</p>	
Objectifs de l'action	Référence
<p>Axe 1 : Promouvoir la pratique de l'EPP auprès des professionnels de la périnatalité Déployer l'utilisation des outils de transmission existants</p> <p>Axe 2 : Encourager la participation des futures mères à l'offre de soins EPP</p>	<p>Plan périnat 2005-2007</p> <p>Recommandations HAS : « comment bien informer les femmes enceintes » et « préparation à la naissance et à la périnatalité »</p>
Descriptif de l'action	
<p>Axe 1 : Organisation d'ateliers d'échanges de pratique pour les professionnels pratiquants l'EPP</p> <p>Axe 2 : Diffusion de la plaquette EPP du réseau périnat aquitain à l'ensemble des femmes enceintes.</p>	
Localisation	Calendrier
Ateliers organisés à Orthez au Pôle Orthézien de Proximité	4 ^{ème} trimestre 2016
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
<p>AXE 1 : Le réseau Périnat Aquitain a pour mission de favoriser la pratique de l'EPP, les rencontres professionnelles transversales et pluridisciplinaires ville/pmi/hôpital</p> <p>AXE 2 : PMI</p>	<p>Relais de l'information lors des réunions locales conventionnelles</p> <p>Organisation et animation des ateliers</p> <p>Axe 2 : Envoi de la plaquette à toutes les femmes enceintes dès la réception</p>
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Statistique EPP</p> <p>Nombre d'atelier, feuille d'émargement.</p>	
Personne à contacter	<p>Corinne MORALES, Réseau Périnat Aquitain. Sf64bs.perinat@orange.fr</p> <p>Claire PRUDHOMME, PMI-Santé Publique, claire.prudhomme@le64.fr,</p> <p>Dr MOREU, MSD antenne de Moux</p>

Intitulé de l'action : Espace sans tabac		Action 2.3
Structure pilote	Ligue contre le cancer des Pyrénées-Atlantiques	
Public cible	Tout public	
Partenaires associés	Collectivités locales. D'autres partenaires institutionnels et associatifs peuvent s'associer aux projets : ARS, CPAM, MSA, Centre Hospitalier d'Orthez, IFSI, CSAPA, Préfecture (MILDECA), infirmières scolaires, enseignants, centres sociaux, associations locales etc.	
Constats		
<p>En France, chaque année, le nombre de décès liés au tabac est estimé à 78000, dont 44 000 par cancer. Alors que la prévalence du tabagisme croît parmi les français et notamment les jeunes, le tabagisme devient le principal facteur de risque pour de nombreuses maladies non transmissibles.</p> <p>Des lois efficaces protègent des milliers de personnes dans le monde, des dangers de la fumée dans les lieux clos à usage collectif. Mais pour améliorer la santé et « dénormaliser » le tabagisme, de plus en plus de pays élargissent ces mesures aux espaces extérieurs.</p> <p>Des lieux sans tabac pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants - Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac - Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains - Préserver l'environnement des mégots de cigarette et des incendies - Dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé. 		
Objectifs de l'action		Référence
<p>Mettre en place des espaces sans tabac à travers notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en application du décret concernant l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants à l'aide de l'installation d'une signalisation 2. La proposition d'espaces sans tabac supplémentaires : plage, parc, piscine <p>Accompagner la mise en place des espaces sans tabac d'actions d'information et de prévention</p>		<p>Programme National de Réduction du Tabagisme 2014-2019 Plan Cancer 2014-2019</p>
Descriptif de l'action		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'espaces extérieurs sans tabac (Exemple la Plage de Biron) à travers : <ul style="list-style-type: none"> o La signature d'une convention « Espace Sans Tabac » avec la Ligue contre le Cancer pour l'obtention d'un label (pour tous les lieux autres que les aires de jeux collectives pour enfants dans lesquelles fumer est déjà interdit par décret). o Accompagnement de la mise en place : signalétique, communication, médiatisation, mise en place d'actions de sensibilisation. 2. Parallèlement des actions auprès d'élèves de 6ème seront proposées pour réduire l'initiation au tabagisme. Le projet peut être construit de façon différente dans chaque établissement mais doit s'appuyer systématiquement sur un investissement de la communauté éducative au-delà des séances qui peuvent être animées par l'éducateur santé de la Ligue. Il est tout à fait envisageable de mener un projet sur plusieurs années si des établissements le souhaitent. Si un des collèges (ou éventuellement une école) souhaite s'impliquer plus particulièrement sur la mise en place de l'Espace sans Tabac, un projet spécifique peut être envisagé avec création d'un visuel pour la communication, présence des élèves pour l'inauguration par exemple... 		
Cette action s'inscrit dans la dynamique du dispositif du « Mois sans tabac »		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Signalisation dans les aires de jeux dès la fin 2016 Mise en place d'autres « Espace Sans Tabac » 2017	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Coût des panneaux signalétiques (visuels mis à disposition par la Ligue contre le Cancer) Moyens humains : engagement des collectivités territoriales, accompagnement par la Ligue contre le Cancer ainsi que tous les partenaires intéressés par la démarche.	Collectivités : création et installation des panneaux signalétiques. Communication. Ligue contre le Cancer : accompagnement et mises en place d'actions de prévention pour les communes qui le souhaitent/	
Modalités d'évaluation prévues		
<p>Signalisation dans les aires de jeux collectives du territoire : 100%</p> <p>« Espace Sans Tabac » labellisés Ligue contre le Cancer : au moins 1</p> <p>Actions de prévention : au moins 3</p> <p>Communication/valorisation : systématique dans les outils de communication internes aux collectivités, + articles de presse.</p> <p>Outils : tableaux de bord et revue de presse.</p> <p>Actions d'écu</p>		
Personne à contacter	Alice VERNHES, Ligue contre le Cancer, Alice.vernhes@ligue-cancer.net	

Intitulé de l'action : Développer le taux de participation aux dépistages des cancers du sein et du côlon	
Structure pilote	PYRADEC
Public cible	Habitants des Pyrénées-Atlantiques, hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans
Partenaires associés	L'ARS Nouvelle Aquitaine, les caisses d'assurance maladies, les professionnels de santé, les associations de malades, le Centre Hospitalier d'Orthez, la MSA, l'ASEPT...
Constats	
<p>Les dépistages du cancer organisés en Béarn et Soule s'adressent à toutes les personnes « sans symptômes » résidant dans les Pyrénées-Atlantiques, à partir de 50 ans.</p> <p>Ces deux dépistages gratuits reconnus par les professionnels de santé, permettent à chacun de disposer d'un test ou d'une prestation gratuite.</p> <p>Malgré la gratuité et les efforts de promotion des partenaires, les taux de participation varient selon les cantons du Pays de Béarn. La participation varie pour le cancer du côlon (entre 37% pour le canton d'Orthez et 33% pour le canton de Salies de Béarn). A noter que ces taux ne permettent pas encore de « lutter » efficacement contre la mortalité</p>	
Objectifs de l'action	Référence
<p>Améliorer l'utilisation de la prise en charge envoyées pour les deux dépistages.</p> <p>Promouvoir la participation dans les cantons où les taux de dépistage sont les plus faibles.</p>	<p>Plan Cancer 2014-2019 C.O.G. CNAMTS / Etat et Indicateurs C.P.G. pour les C.P.A.M.</p>
Descriptif de l'action	
<p>Il s'agit d'inviter par courrier les personnes ciblées non suivies pour des maladies afférentes. Ce dispositif de Prise en Charge (PEC^o) est identique pour les 2 campagnes. Tous les habitants du 64 sans symptômes, reçoivent une invitation qui donne la gratuité pour les 2 dépistages.</p> <p>Le Centre PYRADEC invite des « premiers entrants » et gère le suivi des invitations et les relances des « non participants ». La PEC permet de se rendre chez le généraliste pour bénéficier d'un test de dépistage du cancer du côlon ou d'un examen clinique et d'une mammographie chez un médecin radiologue.</p> <p>Des organismes partenaires tels que la MSA peuvent être sollicités pour réaliser des sessions collectives de sensibilisation sur le dépistage des cancers. Un partenariat entre la MSA et Génération Mouvement prévoit l'organisation de session sur chaque canton.</p>	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaveset notamment les cantons sous-participants aux dépistages.	<p>Action continue</p> <p>Chaque campagne invite toute la population cible en 2 ans.</p>
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
<p>Budget CNAMTS et ARS</p> <p>Personnels et moyens informatiques dédiés</p> <p>Pilotage partenarial : Comités de Pilotage départementaux.</p> <p>Partenariat avec les professionnels de santé.</p>	<p>Détermine les moyens budgétaires et les objectifs prioritaires /</p> <p>Co pilotage de certaines actions</p> <p>Participation à l'évaluation médicale des campagnes.</p>
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Calcul des taux de participations / suivi médical et statistique et classification des cas positifs / Suivi médical et statistique des patients positifs pour les deux campagnes / Remontée et collecte de données médicales pour études épidémiologiques / Participation aux réunions nationales InCA</p>	
Personne à contacter	<p>Dr Philippe NAKPANE, CPAM Pau-Pyrénées, philippe.nakpane@cpam-pau.cnamts.fr</p> <p>Dr Catherine DUBOIS</p>

Intitulé de l'action : Développer la prévention bucco-dentaire	
Structure pilote	MSA Sud Aquitaine – CPAM Pau-Pyrénées
Public cible	Personnes âgées en EHPAD / Classe de C.P. des établissements publics et privés « sous-contrats »
Partenaires associés	EHPAD du territoire, Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) ... IREPS Antenne –64 (opérateur) Education Nationale / service de promotion de la santé
Constats	
<p>La santé bucco-dentaire a un impact sur les maladies cardio-vasculaires et sur l'apparition de certains cancers. Une requête statistique récente montre un taux de suivi buccodentaire « spontané » de 25% des enfants de 6 ans en zones d'éducation prioritaire (Chiffres 2015 CPAM à Mourenx). Les caries non soignées sur des dents « de lait » transmettent des infections aux dents saines voire au parodonte. L'Examen Buccodentaire est gratuit et les soins buccodentaires afférents remboursés à 100%, l'argent n'est donc pas un obstacle.</p>	
Objectifs de l'action	Références
<p>Pour le public âgé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et informer sur la santé bucco-dentaire. 2. Favoriser l'adoption de comportements favorables à l'hygiène bucco-dentaire. <p>Pour le public enfant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'utilisation de la prise en charge Examen Bucco-Dentaire (EBD) 2. Promouvoir un suivi annuel des enfants 3. Favoriser la régularité du rendez-vous chez les chirurgiens-dentistes. 4. Banaliser « les soins conservateurs ». 	<p>PRS Aquitaine Schéma Régional de Prévention Aquitaine</p>
Descriptif de l'action	
<p>Pour les personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation du personnel des établissements à l'hygiène bucco-dentaire quotidienne, ▪ Elaboration d'un protocole individualisé d'hygiène bucco-dentaire pour chaque résident. <p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de 45 mn pour rappeler le brossage des dents aux enfants et dénommer avec eux le nom des dents et le rôle de ces dernières. L'animateur santé montre le brossage avec une brosse et une mâchoire géantes. • Explication de la formation de la carie dentaire avec maquette. • Livret d'évaluation de l'animation remis en séance et kit buccodentaire (gobelet + dentifrice + brosse à dents) 	
Localisation	Calendrier
A l'échelle du pays pour les personnes âgées Dans les établissements du réseau d'Education Prioritaire (REP) de Mourenx (Ville de Mourenx 110, regroupement pédagogique en zone rurale : 50 à 70 enfants C.P.)	Année 2016 pour les personnes âgées. Pour les enfants : Pré information en août 2016 Présence dans les classes de septembre 2016 à novembre 2016 Evaluation : janvier 2017
Ressources/moyens	Rôle(s) des partenaires
Chirurgien-dentiste de la MSA SAQ, Responsable Prévention Santé Publique. Conférence des financeurs (Conseil Départemental 64) IREPS 64 : Budget CNAMTS et CMSA pour défrayer l'opérateur	Promouvoir les actions de prévention et faciliter la formation des personnels soignants IREPS opérateur terrain et responsable de l'action. CPAM et MSA : chargées de la stratégie et de l'évaluation.
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Pour les personnes âgées : Nombre de professionnels formés à la prévention bucco-dentaire Pour les enfants : Récolte des NIR des parents / requête sur ces derniers pour déterminer le taux de participation après la visite / Rappel des parents « non participants » suite à une requête / Aucune donnée nominative transmise à des tiers/ Présentation des données agrégées aux partenaires.</p>	
Personne à contacter	Philippe BONIFACE, MSA Sud Aquitain, boniface.philippe@sudaquitaine.msa.fr Benoît TREVISI, CPAM Pau-Pyrénées, Benoit.trevisi@cpam-pau.cnamts.fr

Intitulé de l'action : Améliorer la prise en charge bucco-dentaire des personnes âgées et handicapées	
Structure pilote	Comité régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes
Public cible	Personnes âgées à mobilité réduite en EHPAD
Partenaires associés	UFSBD, ARS, Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, Département des Pyrénées-Atlantiques, CPAM, Mutualités, EHPAD du territoire.
Constats	
<p>Actuellement les personnes âgées en EHPAD qui ne peuvent se déplacer ne bénéficient pas ou peu de soins buccodentaires. En effet peu de praticiens acceptent de se déplacer, il en résulte d'éventuels déficits nutritionnels liés à la difficulté à mastiquer et des douleurs associées. Quand parfois certains établissements arrivent à faire venir un praticien l'effet positif est considérable.</p> <p>Une visite annuelle serait souhaitable, ce qui n'est pas toujours le cas du fait des difficultés relatives aux déplacements de certains résidents, auxquelles se rajoutent les frais de déplacements (taxis, ambulance allongée pour les plus dépendants, V.S.L) qui se cumulent à la problématique du montant des coûts d'intervention. Parfois les personnes âgées ont des repas mixés qu'elles n'apprécient pas alors qu'avec des soins le régime pourrait être normal et plus appétissant. Nous préviendrons ainsi les risques de dénutrition chez la personne âgée en institution.</p>	
Objectifs de l'action	Références
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès aux soins dentaires pour les personnes âgées en perte d'autonomie. - Permettre un accès aux soins dentaires aussi pour des personnes en difficultés financières. - Prévenir la dénutrition chez le sujet âgé. - Favoriser le lien social à travers une bonne santé et hygiène buccodentaire. 	PRS Aquitaine SROMS Aquitaine SROS Aquitaine
Descriptif de l'action	
Constituer un Comité de pilotage pour étudier la faisabilité Etude de marché au préalable, mise en place du véhicule équipé de matériel permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite Consultations assurées par des médecins en formation ou des praticiens retraités ou non Partenariat avec des mutuelles Ce véhicule de soins serait utilisé auprès des EHPAD du secteur concerné par le contrat local de santé. Des tournées seront programmées en fonction des urgences et des besoins quotidiens.	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Réflexion 2016 Mise en place 2017 Ouverture fin 2017
Ressources/moyens	Rôle(s) des partenaires
Véhicule équipé de matériel mis à disposition par un chirurgien-dentiste retraité ou financé par les partenaires Financement ARS-CPAM-Département- Communautés de communes concernées- Privé, mutuelles.	Organisation des tournées, ciblage des besoins et des urgences, financement des moyens humains, matériels, entretien du matériel
Modalités d'évaluation prévues	
Nombre de personnes ayant bénéficié de ce dispositif. Évolution du nombre de personnes âgées en perte de poids dans les établissements. Indices de masse corporelle, suivi des dossiers de soins dentaires. Lien social plus facile à établir avec une dentition correcte (constat d'un moindre repli sur soi).	
Personne à contacter	Laetitia DARRIEUTORT – Chargée de mission Conseil Régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes – cro.dhp@gmail.com

Intitulé de l'action : Connaître la langue maternelle de la personne âgée, et/ou handicapée, et/ou malade	
Structure pilote	
Public cible	Personnes âgées en institution
Partenaires associés	Centre Hospitalier d'Orthez, EPHAD du territoire, services d'aides à domicile, entourage
Constats	
Le vieillissement et les maladies dégénératives peuvent amener les personnes à ne se souvenir, et à ne plus pouvoir communiquer, que dans leur langue maternelle. Or cette question n'est généralement jamais posée par les soignants et/ou les aidants. Elle se pose autant en institution que pour les services à domicile, et tout autant pour chaque famille qui cherche à garder ou renouer un lien affectif avec une personne de son entourage.	
Objectifs de l'action	Références
Renforcer le mieux-être et la relation soignant et/ou accompagnant, en s'appuyant sur la langue maternelle de la personne âgée et/ou malade. Axe 1 : expérimenter l'utilisation de la langue occitane dans les établissements pour personnes âgées Axe 2 : Créer les supports nécessaires au déploiement de l'expérimentation	Etude et évaluation de l'intérêt de l'utilisation de la langue occitane dans les établissements pour personnes âgées dans le département des Hautes-Pyrénées (Université de Toulouse Le Mirail)
Descriptif de l'action	
Axe 1 :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de conférences et/ou temps d'échanges délocalisés sur les atouts cognitifs et thérapeutiques de l'occitan à destination : <ul style="list-style-type: none"> -de tous les personnels chargés d'intervenir auprès des personnes âgées -des familles et des aidants de ces personnes âgées 2. Mise en place d'ateliers de conversation et d'animations en occitan dans les structures. Formation linguistique des personnels (toute la chaîne intervenant auprès de la personne âgée en institution et des aidants pour l'aide à domicile) sur les usages de l'occitan dans les situations de la vie quotidienne de la personne âgée et/ou handicapée et/ou malade. 	
Axe 2 :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'un groupe de travail composé de techniciens, des partenaires associés (apport de connaissance et d'expertise technique). Conception d'outils linguistiques : lexiques... 2. Sensibilisation des soignants à l'identification systématique des langues maternelles lors de l'entrée en établissement ou lors de demandes d'aidant à domicile, en s'appuyant sur les outils linguistiques. 3. Une fois cette identification réalisée, les locuteurs compétents sur cette langue seront mobilisés (associations culturelles par exemple franco-portugaises, espagnoles...). 	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Deuxième semestre 2016
Ressources/moyens	Rôle(s) des partenaires
Création d'un groupe de travail composé de techniciens, des partenaires associés (apport de connaissance et d'expertise technique) Conception par le CD64 d'outils linguistiques en occitan : lexiques...	Sensibiliser-former- s'informer.
Modalités d'évaluation prévues	
Axe 1 : Nombre d'EHPAD intégrant des animations en occitan. Nombre d'EHPAD participant à/proposant des formations à l'occitan Axe 2 : Mise en place du groupe de travail/ Réalisation des outils/ Sensibilisation des soignants etc.	
Personne à contacter	

Intitulé de l'action : Bilan personnalisé de prévention en santé et accompagnement médical et social au bénéfice de public ciblés		Action 2.8
Structure pilote	CPAM de PAU-PYRENEES	
Public cible	Public vulnérable ou en situation personnelle de précarité/ Jeunes de 16 à 25 ans /aidants des personnes âgées et ou handicapées	
Partenaires associés	Mission Locale/ Associations intermédiaires / Associations de Malades ou personnes âgées / CIAPA / Réseau Gaves et Bidouze / CCAS, Département des Pyrénées-Atlantiques, M.S.D., PASS, Centre Hospitalier d'Orthez, centre socio-culture d'Orthez	
Constats		
<p>Le public des jeunes de 16 à 25 est trop souvent éloigné d'un parcours de soins. Il méconnaît ses droits à l'A. Maladie et vit des ruptures / Les aidants « au service de personnes handicapées ou âgées » négligent trop souvent sa santé pour se consacrer pleinement aux attentions de la personne âgée et ou handicapée</p> <p>Le Centre d'Examens de santé de la CPAM propose dans le cadre du bilan de santé un parcours attentionné aux assurés du régime général dont la finalité est la prévention et l'insertion dans le parcours de soins.</p> <p>L'accès aux droits est indissociable de l'accès aux soins, ces 2 volets sont inclus dans la prise en charge réalisée.</p>		
Objectifs de l'action	Références	
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer ou réintégrer le public cible dans le parcours de soin tout en assurant un accès réel aux droits - Inscrire le bilan de santé dans une démarche d'accompagnement globale et pour lever les freins au parcours de santé. - Lutter contre les inégalités sociales en santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 20 Juillet 1992 - Stratégie nationale de santé 	
Descriptif de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Lors de rencontres les partenaires sont mobilisés pour être acteurs dans l'orientation vers le bilan de santé (associations de malades et ou de personnes âgées, Réseau de Soins Gave et Bidouze, CCAS, MSD, Acteurs de l'accompagnement professionnel...). Conjointement s'élabore un parcours dédié à des publics prioritaires (Jeunes, précaires, aidants) adressés par les partenaires. Cette mobilisation est / sera formalisée par la signature de conventions de partenariat avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs et une évaluation. - Pour faciliter l'inscription et assurer ainsi la présence effective des personnes le Centre d'Examens de Santé met en place des outils dédiés : correspondants, animations spécifiques. Le bilan de santé est réalisé lors d'une matinée au Centre d'Examens de Santé de la CPAM de PAU-PYRENEES. Dans son déroulement l'état des droits des consultants est vérifié. - Un retour systématique est fait aux partenaires, tout en respectant le secret médical, pour leur permettre d'inclure ce bilan de santé dans l'accompagnement de leur public. - Un rapport d'activité est élaboré et adressé à chaque partenaire en fin d'année permettant d'avoir une carte de l'état de santé des publics accueillis et de proposer en aval du bilan de santé des actions spécifiques. 		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	A partir de 2016	
Ressources /Moyens	Rôle des partenaires	
<ul style="list-style-type: none"> - Personnel de la CPAM - Dotation FNPEIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage des publics et accompagnement vers et au cours du bilan de santé - Participation à la définition et à l'évaluation de l'action - Accompagnement au cours ou en aval du bilan pour une insertion dans le parcours de soins 	
Modalités d'évaluation prévues		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions réalisées - Nombre de signatures de conventions - Nombre de personnes inscrites et réellement présentes au bilan de santé - Rapport sur l'état de santé des personnes vues et les orientations proposées. 		
Personnes à contacter	Dr Philippe NAKPANE, CPAM Pau-Pyrénées, philippe.nakpane@cpam-pau.cnamts.fr Armelle COUSTET, CPAM Pau-Pyrénées, armelle.coustet@cpam-pau.cnamts.fr	

Intitulé de l'action : Prévenir les conduites addictives chez les jeunes	
Structure pilote	Mairie d'Orthez
Public cible	Les jeunes de 12 à 25 ans et leur famille
Partenaires associés	Local jeune, centre socio- culturel, Amicale Laïque, éducation nationale, CEID, ANPAA, ARS, Pays, CMPEA, MSA, CPAM, centre hospitalier d'Orthez, professionnels libéraux
Constats	
Augmentation constante de la consommation de drogues et d'alcool qui peut induire des troubles du comportement et comporte des risques de troubles psycho-sociaux. L'Aquitaine compte 11,9% de buveurs quotidiens, ce taux est proche de celui de la moyenne nationale : 11%. En Aquitaine, le taux de jeunes ayant expérimenté au moins une fois le cannabis est de 47% (chiffres ARS Aquitaine)	
Objectifs de l'action	Référence
Prévenir et réduire les risques. <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et faire connaître les personnes ressources - Sensibiliser les jeunes et les familles aux méfaits de la drogue et de l'alcool - 	Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017
Descriptif de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les personnes ressources et les réseaux existants en termes d'addictions sur Orthez (ex : consultation avancée en addictologie) - Créer un annuaire des numéros utiles <ul style="list-style-type: none"> o Mettre à disposition (Mairie, CHO, Education nationale,...) o Diffuser via internet (Site Mairie, CHO,...) - Informer les Infirmières scolaires des personnes ressources - Sensibiliser les familles et jeunes d'Orthez : Soirée Débat animée par Médecin addictologue à la Mairie (Communiquer en amont++) Diffusion dépliant Santé Publique France - Créer un film sur les addictions pour diffusion dans les établissements scolaires (vidéo réalisée par la classe option cinéma Orthez ?) 	
Localisation	Calendrier
Année 1&2 : Orthez Année 3 : Extension à l'échelle du Pays	Annuaire et Conférence : 4 ^{ème} trimestre 2016 Création vidéo : 2017/2018
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Moyens humains : engagement des différentes personnes associées au projet	Promouvoir et participer aux actions de prévention Animer la conférence Relayer l'information
Modalités d'évaluation prévues	
Questionnaire en 2018 auprès des jeunes de 12 à 25 ans sur les réponses existantes sur le territoire et aussi sur les besoins non résolus. (réajustement en fonction et éventuellement création d'une nouvelle fiche d'action)	
Personne à contacter	Claire LAFOURCADE, mairie d'Orthez, claire.lafourcade@live.fr

Intitulé de l'action : Les addictions sans produit : la Cyberdépendance		Action 2.10
Structure pilote	Centre Hospitalier d'Orthez	
Public cible	Jeunes de 3 à 9 ans et parents	
Partenaires associés	ARS, Mairie d'Orthez, Education nationale (IDE scolaire), Amicale laïque, animateur TAP, professionnels libéraux, ESI, CH des Pyrénées, PMI, Santé Publique France, Cyber Base Lacq orthez	
Constats		
600 à 800 000 personnes en France seraient cyberdépendantes. En matière de cyberdépendance la période critique se situe entre 12 et 14 ans, il est donc essentiel d'avoir une action préventive en amont. L'âge d'entrée dans la cyberdépendance diminuant régulièrement. La cyberdépendance aurait des effets néfastes sur l'apprentissage. Elle peut provoquer un isolement social, une association à d'autres dépendances, l'obésité...		
Objectifs de l'action	Référence	
Evaluer le niveau de dépendance des enfants de – de 12ans sur le territoire Sensibiliser les enfants et parents aux risques induits par la cyberdépendance Permettre une prise de conscience du temps passé devant les écrans	La cyberdépendance : état des lieux et propositions. Rapport de Mme Arlette Grosskost et de M. Paul Jeanneteau Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017	
Descriptif de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête anonyme auprès des parents des enfants de 3 à 9 ans du territoire (école, salle d'attente médecin, pédiatre,...) - Réaliser et distribuer des flyers sur la cyberdépendance auprès des parents des enfants de <u>3 à 6 ans</u> (Etudiants IFSI) - Réaliser et distribuer des affiches sur la cyberdépendance auprès des professionnels de santé libéraux (pédiatre, médecins généralistes,...) - Intervenir de manière ludique dans les classes des <u>6 - 9 ans</u>, sur les risques en lien avec la cyberdépendance (autres addictions, repli sur soi, obésité,...) (Etudiants IFSI) - Réaliser une soirée débat par un pédiatre, psychologue en addiction,... sur les jeunes enfants et la cyberdépendance (local de la Mairie) Communication en amont ++ - Diffuser les résultats de l'enquête lors de la soirée débat 		
Localisation	Calendrier	
Orthez dans un premier temps puis l'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	2016/2017	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Moyens humains : engagement des différentes personnes associées au projet Coût : affiches, flyers (Santé publique France -INPES), organisation soirée, débat AAP Hors les Murs (ARS)	Relayer l'information Organiser la soirée débat Sensibiliser les jeunes enfants	
Modalités d'évaluation prévues :		
Questionnaire de satisfaction fin de la conférence		
Personne à contacter	Anne DE MIGUEL, Centre Hospitalier d'Orthez, anne.demiguel@ch-orthez.fr	

c) Axe 3 : Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie

Intitulé de l'action : Promouvoir et prévenir la santé des aidants				
Structure pilote	Centre de Ressources - Etablissements de Coulomme			
Public cible	Toute personne accompagnant un proche souffrant d'une maladie chronique et/ou en perte d'autonomie (autrement dit les proches aidants).			
Partenaires associés	Organismes, structures, associations, professionnels libéraux du secteur social, sanitaire et médico-social (notamment le CIAS de Sauveterre de Béarn, Navarrenx, la MSA, la CPAM, la CARSAT, les SSIAD de Salies de Béarn et Sauveterre de Béarn, l'Equipe Spécialisée Alzheimer, l'Association Présence et Soins à Domicile de Sauveterre de Béarn, l'ASEPT Sud Aquitaine, l'Association Gaves et Bidouze, Domitys, le CIAPA...)			
Constats				
Les maladies chroniques (maladies d'Alzheimer, de Parkinson, handicaps physiques et/ou mentaux, cancers, diabète, etc.) ne concernent pas uniquement les malades mais elles se répercutent sur l'ensemble de leur famille. Les proches aidants, acteurs les plus impliqués dans la prise en charge de leur aidé, peuvent voir leur qualité de vie et leur état de santé physique et psychologique se fragiliser. En l'absence de soutien, cet accompagnement peut vite entraîner fatigue, maladie, épuisement, rupture des liens sociaux pour la personne aidante.				
Objectifs de l'action		Référence		
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'émergence d'une politique de prévention de la santé des aidants, Promouvoir et prévenir la santé des aidants, Soutenir les aidants, en partenariat avec les acteurs du territoire, qui se trouvent dans une situation plus ou moins complexe vis-à-vis d'un proche ou d'un parent souffrant d'une maladie chronique, Faciliter l'accompagnement des aidants au quotidien. 		<ul style="list-style-type: none"> Charte COFACE, Loi du 11 février 2005, Plan National de Lutte contre les maladies neurodégénératives, Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, Plan Régional de Santé de l'ARS, Schéma Départemental des Pyrénées-Atlantiques 2013-2017, Appel à Projet EHPAD Centre de Ressources ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes 		
Descriptif de l'action				
Pour améliorer la politique d'aide aux aidants, la majorité des actions à visée préventive sont organisées à une fréquence mensuelle. Des réunions d'informations ont lieu chaque mois sur un canton différent sur un thème précis. En parallèle, des activités physiques adaptées auront lieu environ chaque semaine sur les cantons concernés par le projet. Des formations pour les aidants seront mises en places en partenariat avec France Alzheimer. Grâce au conventionnement signé par les partenaires cités plus haut, tous les binômes aidants/aidés seront informés par des invitations envoyées ou distribuées. La presse et les médias seront aussi informés des actions pour qu'ils les relaient. Les actions seront aussi communiquées par le biais de la newsletter de l'association Gaves et Bidouze.				
Localisation		Calendrier		
Territoire de proximité Béarn-Adour, particulièrement les cantons de Salies de Béarn, Sauveterre de Béarn et Navarrenx.		1 ^{er} semestre 2016	Groupe de paroles	Sauveterre
			Connaissance sur la maladie d'Alzheimer	Sauveterre
			Protection juridique de la personne vulnérable	Sauveterre
			Communiquer avec son proche malade	Salies
			Sensibilisation à la sécurité routière	Sauveterre
		2 nd semestre 2016	Maintien à domicile	Navarrenx
			Formation des aidants avec FAPA	Sauveterre
			Bonne gestion des médicaments à domicile	Non-défini
			Journée nationale des Aidants	Sauveterre
			Semaine bleue	Navarrenx
Retour après hospitalisation	Navarrenx			
Ressources/Moyens		Rôle des partenaires		
Projet « EHPAD Centre de Ressources » financé par l'ARS ALPC. Partenaires du projet		<ul style="list-style-type: none"> Repérer les aidants et les orienter vers le Centre de Ressources, Conventionner avec le Centre de Ressources pour qu'ils puissent proposer les actions à leurs patients, bénéficiaires ou usagers sur le territoire qu'ils occupent. 		
Modalités d'évaluation prévues				
L'évaluation du dispositif Centre de Ressources est organisée autour d'indicateurs spécifiques selon les actions menées à dimensions collectives tant qu'individuelles.				
Personne à contacter		Caroline BUROSSE, centre de ressource – établissement de Coulomme centrederesources64@gmail.com		

Action 3.1

3. Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie

Intitulé de l'action : Développement d'une innovante formule de répit : le baluchonnage		Action 3.2
Structure pilote	Centre de Ressources – Etablissements de Coulomme	
Public cible	Aidants souhaitant partir de 1 à 5 jours du domicile où une personne malade et/ou dépendante réside, en situation de perte d'autonomie.	
Partenaires associés	SSIAD de Salies de Béarn et Sauveterre de Béarn, MSA, ARS	
Constats		
Inspiré d'expériences canadiennes et belges, le baluchonnage est une solution de répit. Ce concept s'est imposé comme une réponse à la nécessité d'offrir des services plus souples, plus flexibles et plus appropriés aux besoins des familles confrontées à la dépendance de leurs proches, dans un souci de complémentarité entre l'aide informelle et l'aide professionnelle. Le répit à domicile consiste à remplacer à domicile, de façon continue et sur plusieurs jours, l'aidant qui accompagne une personne malade et/ou dépendante. L'aidant peut ainsi s'absenter pour prendre du répit ou s'acquitter d'obligations d'ordre personnel ou professionnel. L'intervenant professionnel va donc apporter à la personne malade et/ou dépendante une présence et une aide telle que celle assurée au quotidien par son aidant, tout en associant éventuellement d'autres modalités d'accompagnement (animation activités de stimulation...). Les interventions ne substituent en aucun cas toutes les aides déjà en place au domicile, elles sont là pour suppléer l'aidant qui a besoin de répit.		
Objectifs de l'action	Référence	
L'objectif est de permettre aux aidants familiaux de se reposer durant plusieurs jours sans avoir recours à un établissement qui peut générer certaines difficultés (perturbation pour les personnes malades, réticences des proches...). Objectifs principaux : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner de façon personnalisée une personne en perte d'autonomie à domicile • Permettre aux aidants de prendre du répit 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma autonomie du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques 2013-2017, • Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, • Appel à Projet EHPAD Centre de Ressources ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes 	
Descriptif de l'action		
<p>1 – La transition : La première journée ou demi-journée constitue une période de transition passée en compagnie du proche aidant et de la personne aidée. Cela permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir l'environnement, observer les détails et habitudes du quotidien, • Revoir ensemble (baluchonneurs et proche aidant) les documents complétés au préalable par la famille et transmettre des infos pratiques complémentaires, • Discuter des situations difficiles vécues, • S'habituer à la présence du baluchonneur. <p>Elle permet aussi de créer une relation de confiance entre la famille et les professionnels.</p> <p>2- Le séjour : L'aidant quitte ensuite le domicile et le baluchonneur demeure seul avec la personne aidée. L'accompagnement de la personne est donc total :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des activités quotidiennes, • Observation de l'autonomie et de ses capacités cognitives et motrices, • Relevé des éléments indispensables pour le journal d'accompagnement. <p>Cela permet de maintenir les habitudes de la personne aidée (visites extérieures, sorties, activités programmées). Les soins et aides à domicile qui existent déjà resteront en place afin d'assurer une continuité dans les soins et de ne pas perturber la personne aidée.</p> <p>3 – Après le baluchonnage : A la fin du baluchonnage, la famille reçoit le journal d'accompagnement ainsi qu'un questionnaire de satisfaction. En fonction des problématiques relevées et si le « baluchonneur » estime que cela peut aider dans la prise en charge, la famille sera invitée à prendre contact avec la CPA et/ou le réseau gérontologie afin de compléter le dispositif d'aide en place.</p>		
Localisation	Calendrier	
Territoires occupés par les services d'aides à domiciles ou SSIAD voulant conventionner avec le Centre de Ressources.	Démarrage de la prestation de baluchonnage mai 2016	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Projet EHPAD Centre de Ressources financé par l'ARS Aquitaine Le forfait de 24h00 de baluchonnage est d'environ 530€. Le projet prend en charge 480€. Le reste à charge pour la famille est donc de 50 euros environ.	Identification des aidants Communication sur le dispositif Voire mise en place du dispositif	
Modalités d'évaluation prévues		
Evaluation qualitative, quantitative du dispositif pour sa modification, son réajustement et connaissance du dispositif par les partenaires...		
Personne à contacter	Caroline BUROSSE, centre de ressource – établissement de Coulomme centrederesources64@gmail.com	

Intitulé de l'action : Lutte contre l'isolement des personnes âgées	
Structure pilote envisagée	Les petits frères des pauvres / Gaves et Bidouze
Public cible	Les personnes âgées isolées
Partenaires associés	Caisse de retraite, les centres Socio-Culturels, Gaves et Bidouze, Génération Mouvement 64, SSIAD, SAAD, ARS, CARSAT
Constats	
« Lorsqu'une personne n'arrive pas à trouver sa place dans des réseaux relationnels, qu'elle subit une solitude qu'elle n'a pas choisie et dont elle ne sait comment sortir, ses forces intérieures fondent, peu à peu. On observe des phénomènes de repli, de dépréciation de soi jusqu'à la perte de l'espoir de compter encore un jour pour quelqu'un. Celui qui reste seul se sent banni. Il doit se battre contre l'a priori social et le sentiment qu'il mérite cette mise à part. Cette perte de l'estime de soi entraîne dépression et désespérance. Lorsque la situation dure, elle devient souvent dramatique. La solitude se referme solidement, plus on y reste et plus il est difficile d'en sortir. Les capacités de renouer des liens s'éloignent, la peur, la honte peuvent entraîner la personne dans une logique de repli sur soi qui rend le retour à une dynamique d'inclusion sociale de plus en plus difficile. Cet isolement social accélère les personnes d'autonomie et augmente les dysfonctionnements des prises en charge. » (Source : http://www.monalisa-asso.fr/isolement-non-publie/item/l-isolement-et-la-solitude-des-personnes-agees)	
Objectifs de l'action	Référence
Rompres l'isolement des personnes-âgées du territoire	Loi d'adaptation de la société au vieillissement (MONALISA) Schéma départemental autonomie 2013 - 2017
Descriptif de l'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation sur le territoire d'une réunion de présentation de l'association « Les petits frères des pauvres » à destination des professionnels susceptibles de repérer des personnes âgées isolées. 2. Identification par les partenaires de personnes-âgées isolées qui pourraient bénéficier d'un accompagnement par les bénévoles de l'association les petits frères des pauvres 3. Accompagnement des personnes-âgées isolées à domicile et en hébergement collectif par les bénévoles de l'association, en associant l'entourage familial, les réseaux amicaux et le voisinage des personnes. Les partenaires professionnels sont également associés à cet accompagnement. 	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Réunion de présentation : deuxième semestre 2016 Début de l'accompagnement : dès qu'une personne âgée isolée sera orientée vers l'association
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Mise à disposition de temps humain.	Gaves et Bidouze : organisation de la réunion de présentation de l'association les petits frères des pauvres Autres partenaires : repérer et orienter les personnes âgées isolées vers les petits frères des pauvres.
Modalités d'évaluation prévues	
Réalisation de la réunion de présentation Nombre de personnes isolées repérées Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un service permettant de rompre l'isolement	
Personne à contacter	Christian DASILVA, christian.dasilva@petitsfreresdespauvres.fr, Les Petits frères des pauvres Maia ETCHART, Association Gaves et Bidouze, m.etchart@gavesbidouze.fr Centre social de Monein : acceuil@centresocialmonein.fr Centre social d'Orthez : dir@csc-orthez.fr Centre social de Mourenx : direction@lo-solan.org

Intitulé de l'action : Formation / Information sur les métiers de l'aide à domicile		Action 3.4
Structure pilote	Centre de formation LPR Notre Dame	
Public cible	Etudiants des collèges et lycées professionnels Demandeurs d'emplois	
Partenaires associés	Association Gaves et Bidouze Mission locale, pôle emploi Conseil départemental 64, CNFPT, fédération représentative des services d'aide à domicile	
Constats		
Difficultés d'attractivité, de fidélisation et de recrutement de personnel signalées par les opérateurs locaux de l'aide à domicile.		
Objectifs de l'action	Référence	
Promouvoir la filière et les métiers de l'aide à domicile Présenter les structures locales de l'aide à domicile et le potentiel d'emploi	Schéma départemental autonomie 2013-2017	
Descriptif de l'action		
Définition d'un contenu d'information général, réalisation de supports de communication		
Organisation de sessions d'informations ou de dépôt de supports de communication auprès : Des collèges et lycées professionnels Journées carrefour des métiers De la mission locale Des demandeurs d'emplois		
Localisation	Calendrier	
Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Cycle d'information annuel (fin d'année scolaire par exemple)	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Dans le cadre d'un projet pédagogique	Définition d'un contenu d'information générale Réalisation de support de communication Etablissement d'un calendrier	
Modalités d'évaluation prévues		
Réalisation du support de communication Réalisation de support d'information Satisfaction des élèves		
Personne à contacter	Marie-Françoise COSTEDOAT, Centre de Formation LPR Notre Dame marie-francoise.costedoat@cneap.fr	

Intitulé de l'action : Renforcement des partenariats et coopérations entre établissements, services et professionnels dans le champ de la prise en charge des personnes âgées.	
Structure pilote	Département des Pyrénées-Atlantiques/ Agence régionale de santé/ Centre Hospitalier d'Orthez
Public cible	Professionnels des établissements et services, Réseau Gaves et Bidouze.
Partenaires associés	Les EHPAD du territoire, l'ARS, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques /S.A.D/SSIAD/CCAS/ Professionnels libéraux/ Domitys
Constats	
<p>A ce jour, sur le territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, le secteur du maintien à domicile (professionnels libéraux, SSIAD, SAAD, etc.) et le secteur institutionnel (EHPAD / USLD) fonctionnent de manière cloisonnée sans exploiter un éventuel potentiel de mutualisation de moyens et d'objectifs, sans véritable réflexion sur le parcours de santé entre ces deux entités.</p> <p>Par ailleurs, au sein d'une même catégorie, des progrès sont réalisables en termes de mutualisation de moyens, coordination et d'échanges de pratiques, et ce au bénéfice de la personne âgée et de la personne âgée en situation de handicap et de la lisibilité et l'efficacité du système de santé.</p>	
Objectifs de l'action	Référence
<p>Axe 1 : Structurer la filière gériatrique en favorisant les mutualisations et les coopérations entre établissements et services pour personnes âgées sur le territoire</p> <p>Axe 2 : Favoriser et soutenir le regroupement de services d'aide à domicile et de SSIAD en SPASAD (Service Polyvalent d'Accompagnement et de Soins à Domicile)</p> <p>Axe 1 & 2 : Diagnostiquer les axes de réflexion et de collaboration possibles entre les établissements et services.</p>	<p>SROMS : objectif 2, objectif opérationnel 2.1. Schéma Départemental de l'autonomie 2013-2017</p>
Descriptif de l'action	
<p>Axe 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Constitution d'un groupe de réflexion autour de l'émergence de partenariats et entre établissements et services. 2. Ecriture du projet : Définir le but de la coopération, les modalités de mises en œuvre etc. <p>Un des axes de collaboration d'ores et déjà identifié par les acteurs est la formation : cf fiche 3.5</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Définition de la/les forme juridique(s) la plus appropriée pour la mutualisation des services et le support des coopérations <p>Axe 2 : Susciter les rapprochements dans le cadre de l'AAP SPASAD 2016</p>	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	A partir de 2016
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Mise à disposition de temps humain	Participation au groupe de réflexion, participation à l'écriture du projet.
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Mise en œuvre effective du groupe de réflexion</p> <p>Elaboration du projet</p>	
Personne à contacter	<p>Eric VILLACAMPA, Département 64, eric.villacampa@le64.fr</p> <p>Marion SAUVE, ARS DD 64, Marion.sauve@ars.sante.fr</p>

Intitulé de l'action : Formation interprofessionnelle locale	
Structure pilote	Association Gaves et Bidouze
Public cible	Professionnels libéraux, professionnels des structures médico-sociales (SSIAD, SAAD, EHPAD etc.), institut de formation des travailleurs sociaux
Partenaires associés	IFSI Orthez, IFAS Sauveterre, professionnels locaux, université Bordeaux II, CIAPA
Constats	
Il n'existe pas d'offre locale (Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves), de formation susceptible de répondre à toutes les contraintes d'organisation des employeurs ou des professionnels locaux ni aux exigences du Développement Professionnel Continu (DPC).	
Objectifs de l'action	Référence
Proposer une offre adaptée aux attentes locales Offrir des formations de proximité et s'adapter aux besoins du territoire	Schéma Départemental de l'autonomie 2013-2017
Descriptif de l'action	
<p>Sonder les attentes et proposer une offre de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locale, adaptée aux contraintes organisationnelles et horaires des structures et des professionnels locaux du maintien à domicile Interprofessionnelle : en mélangeant si possible au gré des thématiques les publics formés - Interactive : en consultant les professionnels locaux pour un programme adapté, et en privilégiant autant que possible des formateurs issus du secteur local - Eligible au DPC <p>Outre les apports formatifs, et du fait du caractère interactif et interprofessionnel de cette offre de formation, l'objectif est donc de renforcer le lien et l'interconnaissance entre tous les acteurs du maintien à domicile.</p>	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	A partir de 2017
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Association Gaves et Bidouze	Partager leurs attentes, identifier les besoins de leur public, diffuser l'offre de formation
Modalités d'évaluation prévues	
Evaluation à posteriori des formations dispensées (cadre légal)	
Personne à contacter	Maïa ETCHART, Association Gaves et Bidouze, m.etchart@gavesbidouze.fr

Intitulé de l'action : Adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap	
Structure pilote	Département des Pyrénées-Atlantiques
Public cible	Personnes en perte d'autonomie
Partenaires associés	Collectivités locales, UD, CCAS, ARS ? Etat (DDTM-ANAH), associations (APF, ADIL...), MDPH, Représentants de l'ANSP (services à la personne), bailleurs sociaux, CAPEB, CODERPA, SOLIHA, Caisses de retraite (CARSAT, MSA...)
Constats	
<p>Face à l'enjeu de société national et local constitué par l'adaptation de la société au vieillissement (en 2030, 1/3 des habitants auront plus de 60 ans), il apparaît opportun d'anticiper ce processus irréversible, en lien avec la dépendance et la perte d'autonomie.</p> <p>Dans ce cadre, l'adaptation des logements doit être pensée. Il est également nécessaire de répondre plus rapidement aux situations d'urgence en terme d'aménagement du logement (exemple pour les sorties d'hospitalisation...). Un certain nombre de mesures et de dispositifs existent qu'il convient de porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs du territoire.</p>	
Objectifs de l'action	Référence
Travailler en amont de la perte d'autonomie sur les besoins en termes d'adaptation du logement au vieillissement et/ou handicaps Faire connaître les mesures du Département en faveur de l'adaptation de l'habitat et l'accompagnement technique et financier.	Schéma Départemental de l'Autonomie 2013-2017 PIG « Bien chez soi »
Descriptif de l'action	
Sensibilisation à la nécessaire adaptation des logements pour prévenir la perte d'autonomie Conseils pour adapter un logement à la perte d'autonomie d'une personne Financement des travaux d'adaptation du logement./ .	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Septembre 2016-septembre 2018
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
ANAH CD 647 Caisses de retraite EPCI	Contribution à la valorisation du dispositif.
Modalités d'évaluation prévues	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une subvention pour adaptation du logement à la perte d'autonomie.	
Personne à contacter	Jean-Romain LESTANGUET, Département 64, jean-romain.lestanguet@le64.fr

Action 3.7

3. Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie

Intitulé de l'action : Développement d'une offre de logements intermédiaires	
Structure pilote	Collectivités locales
Public cible	Personnes en perte d'autonomie et personnes isolées
Partenaires associés	Gave et Bidouze/Bailleurs HLM/CCAS/SSIAD/ SAAD/EHPAD/ MSA
Constats	
Le vieillissement de la population interroge les réponses à apporter en matière de logements à moyen et long termes. Les logements adaptés (logements intermédiaires entre le logement familial et l'EHPAD) sont inexistant tant dans le parc social que le parc privé.	
Objectifs de l'action	Référence
Coordonner le développement d'une offre de logements intermédiaires diversifiée	
Descriptif de l'action	
Appuyer les communes dans la réalisation de projets innovants (projets publics) Veiller à une bonne répartition géographique des logements produits en fonction du recensement des besoins Mettre en place un groupe projet (animé par la CCLO et Gave et Bidouze) pour affiner la programmation des logements, définir les modalités de gestion des logements et les services d'accompagnement et/ou d'animation proposés aux locataires en recherchant une mutualisation des services et par conséquent la limitation des charges pour les locataires.	
Localisation	Calendrier
Echelle de la CCLO	6 ans
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Aides financières de la CCLO à la réalisation des logements construits par les bailleurs HLM (règlement Habitat Parc Public)	Gave et Bidouze participe à l'animation de la réflexion sur la mutualisation de services proposés
Modalités d'évaluation prévues	
Nombre de logements réalisés Services et animations proposés pour les locataires, coût des services, niveau de mutualisation entre les projets	
Personne à contacter	Murielle BALESTA-RAFFIER, Communauté de communes Lacq-Orthez, m-balesta@cc-lacqorthez.fr

Action 3.8

3. Parcours de santé des personnes en perte d'autonomie

d) Axe 4 : Coordination et continuité des soins

Intitulé de l'action : Favoriser l'accès aux droits et aux soins		Action 4.1
Structure pilote	CPAM de Pau Pyrénées	
Public cible	Publics vulnérables ou en situation de précarité	
Partenaires associés	CCAS, Le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Pass, le Centre Hospitalier d'Orthez, CMP d'Orthez, les organismes de formation, les missions locales, les organismes favorisant le retour à l'emploi, la CAF.	
Constats		4. Coordination et continuité des soins
Il existe toujours des inégalités de santé. Des personnes sont en situation de non recours, elles ne bénéficient pas de droits, ni de l'offre de soins et de prévention auxquelles elles pourraient prétendre. D'autres sont dans des situations de non compréhension du système de santé. D'autres encore sont des ruptures de parcours qui ne favorisent pas leur accès aux droits et aux soins.		
Objectifs de l'action	Référence	
Définir une action concertée avec les partenaires pour : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter ces personnes - Accompagner ces personnes dans les différentes démarches d'accès aux droits et aux soins 	PLANIR : Plan Local d'Accompagnement des Non Recours, des Incompréhensions, et des Ruptures (de droits ou de soins) de la CNAMTS	
Descriptif de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Faire des rencontres régulières auprès des partenaires pour les informer du dispositif PLANIR - Créer des passerelles privilégiées entre les partenaires et la CPAM pour résoudre ces cas complexes - Signer une convention de partenariat avec des engagements - Réaliser des rencontres annuelles pour faire des bilans et élaborer des pistes d'amélioration 		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	A partir de la signature du CLS	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Personnel de la CPAM	Travail en synergie pour favoriser l'accès aux droits et aux soins Intégrer la santé dans leur stratégie d'accompagnement	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre de rencontres réalisées Nombre de cas complexes orientés par les partenaires Nombre de conventions signées		
Personne à contacter	Armelle COUSTET, CPAM Pau-Pyrénées, armelle.coustet@cpam-pau.cnamts.fr	

Intitulé de l'action : Promouvoir l'outil de coordination PAACO		Action 4.2
Structure pilote	Plateformes Gaves Bidouze et Coordi-Santé B&S	
Public cible	Les professionnels du secteur sanitaire, médico-social et social du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	
Partenaires associés	Centre Hospitalier d'Orthez, les EPHAD du territoire, les SSIAD , professionnels libéraux, TSAquitaine, Conseil Départemental, partenaires sociaux	
Constats		
Mauvaise circulation de l'information entre les professionnels des champs du social, du médico-social, du sanitaire Difficultés de déploiement du DMP		4. Coordination et continuité des soins
Objectifs de l'action	Référence	
Améliorer et sécuriser le partage d'information Améliorer la coordination des prises en charge entre les différents secteurs.	PRS SROMS	
Descriptif de l'action		
1 - Attente de la décision de l'ARS sur le montant de l'installation de PAACO à la charge des utilisateurs 2 - Déploiement de l'outil PAACO (Plateforme Aquitaine d'Aide à la Communication santé): Action de sensibilisation et d'information par TSA, mise en place d'ateliers de formation avec soutien technique, déploiement de l'outil avec accompagnement des professionnels dans leurs pratiques.		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	2017-2018 : Déploiement de l'outil et création de plusieurs plateformes PAACO sur le territoire	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
TSA	Accompagnement des acteurs locaux au développement de l'outil PAACO	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre d'utilisateurs de l'outil, professions des utilisateurs		
Personne à contacter	Maia ETCHART, Association Gaves et Bidouze, m.etchart@gavesbidouze.fr Christine COURATTE ARNAUDE, Coordi-Santé B&S, coordi-sante-bs@orange.fr	

Intitulé de l'action : Améliorer la coordination ville/hôpital		Action 4.3
Structure pilote	Centre Hospitalier d'Orthez/ Association Gaves et Bidouze	
Public cible	Usager, acteurs des secteurs médical, social et médico-social, Centre Hospitalier d'Orthez	
Partenaires associés	Etablissements médico-sociaux, professionnels libéraux, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, partenaires sociaux	
Constats		
<p>Mauvaise circulation de l'information entre les professionnels des champs du social, du médico-social, du sanitaire etc. Perte de lisibilité.</p> <p>L'absence d'anticipation des sorties des personnes âgées des services de soins ne permet pas toujours de préparer correctement le retour à domicile. En effet, les sorties la veille des weekends se font souvent dans l'urgence. De plus, l'aménagement du domicile, la mobilisation des professionnels et la préparation des familles se fait dans la précipitation. Les médecins ne sont pas toujours informés en temps et en heure. Les ordonnances de sorties ne sont pas toujours honorées. Ce constat pose la question de la iatrogénie (médicaments arrêtés mais perpétués à domicile), des risques encourus et de la mécompréhension des modifications thérapeutiques.</p>		
Objectifs de l'action	Référence	
<p>Créer des outils parcours-patient pour améliorer le partage d'information autour d'un usager</p> <p>Garantir l'interopérabilité des systèmes d'information existant</p> <p>Améliorer la préparation des sorties d'hospitalisation</p> <p>Améliorer la communication entre le centre hospitalier et les professionnels de santé libéraux</p>	<p>SROS</p> <p>SROSM</p>	
Descriptif de l'action		
<p>Trouver une organisation interne propre à chaque service de soins du CHO pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désigner un référent en charge de la supervision de la préparation des sorties (cadre de santé) - S'assurer de l'articulation avec les intervenants du domicile-patient. - Transmettre toutes les informations utiles à la continuité des soins (outils de liaison) <p>Harmoniser et promouvoir des outils ville/hôpital pérennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail pluri professionnel en collaboration avec le comité de pilotage de la MAIA Béarn-Adour qui travaille déjà sur le DUCD (document unique de coordination du domicile), PAACO, Dossier pharmaceutique... - Réaliser le recensement des outils utilisés actuellement par les professionnels intervenant au domicile du patient - Harmonisation des outils existants : Identifier les points de rupture de communication des outils existants sur le parcours patient (départ du domicile en urgence ou programmé, pompiers, ambulanciers...) - Elaboration d'une procédure de coordination ville/hôpital : choix de l'outil de communication ville/hôpital et hôpital/ville et modalités de coordination des acteurs - Evaluer la qualité de la coordination et la continuité des soins : cellule de veille pluri professionnelle (MAIA, IDEL, SSIAD, SAD, CHO) réunion trimestrielle, audit patient traceur. <p>Déploiement du dispositif de coordination et continuité des soins ville/hôpital :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement et uniformisation des outils de communication (DUC, PAACO, DP) aux acteurs du territoire - Campagne de communication (newsletter, réunions...) 		
Localisation	Calendrier	
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	<p>2016-2017 : Constitution du groupe de travail : juin 2016</p> <p>Réunion pluridisciplinaire sept 2016 : CHO/comité pilotage MAIA</p> <p>2017-2018 : Déploiement de l'outil</p>	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Mise à disposition de temps de structure	<p>Participation au groupe de travail</p> <p>Communication autour du dispositif de coordination</p>	
Modalités d'évaluation prévues		
Cellule de veille, patient traceur		
Personne à contacter	<p>Claire ROUZAUD-GAY, Centre Hospitalier d'Orthez, claire.rouzaud-gay@ch-orthez.fr</p> <p>Joëlle DESCLAUX, Centre Hospitalier d'Orthez, joelle.desclaux@ch-orthez.fr</p>	

Intitulé de l'action : Dossier unique de coordination Domicile (extension de l'expérimentation)	
Structure pilote	Association Gaves et Bidouze (MAIA Béarn Adour)
Public cible	Personne en perte d'autonomie, prise en charge paramédicales complexes, public fragilisé. Le comité de pilotage définira plus précisément le public cible.
Partenaires associés	Professionnels libéraux (médecins, infirmiers, etc.), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), Pôle Gérontologique Béarn Adour, Services hospitaliers (HAD/MCO), Services d'urgence et de secours, ambulanciers privé, services communication intercommunalités, services informatiques intercommunalités, services juridiques (ARS, CPAM, autres ?)
Constats	
<p>Expérimenté dans un premier temps et depuis 2014 auprès de 600 usagers des 6 SSIAD du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, le document unique de Coordination du Domicile (DUCD) correspond à l'idée simple de mise en place sur un même territoire, d'un classeur unique de communication entre tous les intervenants du domicile.</p> <p>Cette normalisation des supports et la création d'une zone identifiée de tous les acteurs aura permis l'adhésion et l'utilisation de l'outil pour tous les intervenants et autorisé la mise en place de procédures interprofessionnelles coordonnées.</p> <p>Etendre dans un deuxième temps et dans le cadre du CLS le champ d'action du DUCD au public pris en charge par les infirmiers libéraux et les services d'aide à domicile pourrait également constituer l'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'y intégrer systématiquement une fiche de liaison ville-hôpital conçue avec les services hospitaliers, les services d'urgence ou de transport (pompiers, ambulanciers) - De normaliser certains supports infirmiers entre cabinets libéraux - D'y inclure une fiche de répartition des activités SSIAD/SAAD conçue par des représentants de ces deux structures. - D'y formaliser un espace dédié à la gestion pluridisciplinaire des traitements médicamenteux afin de diminuer les risques iatrogéniques. - D'y adjoindre une charte d'utilisation engageant les acteurs à plus de coordination 	
Objectifs de l'action	Référence
Définir le public cible et le cahier des charges du DUCD dans le cadre de l'extension de l'expérimentation Etablir une maquette de l'outil Déterminer les moyens nécessaires à une mise en œuvre légale et pérenne du projet	SROS SROMS
Descriptif de l'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Constituer un comité de pilotage DUCD regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires cités supra. 2. Définir le projet du DUCD de 2^{ème} génération : <ol style="list-style-type: none"> a. Définir le public cible du DUCD b. Définir le cahier des charges et la structure du DUCD (format, intercalaires, fiche de liaison ville hôpital, fiche de répartition SSIAD/SAAD, outils de gestion des TTT médicamenteux, fiches de constantes, feuillets de transmissions internes et externes, etc.) c. Elaborer une charte d'utilisation du DUCD (modalités de mise en place et de collaborations) d. Evaluer la dimension informatique du projet liée à son extension aux logiciels spécifiques des infirmiers libéraux et services d'aides à domicile. e. Evaluer le cout du projet et définir un plan de financement pérenne du DUCD f. Définir un plan de communication dédié à la promotion du DUCD auprès de l'ensemble de parties prenantes. <p>NB : Le comité de pilotage du DUCD déclinera autant que de besoin son action en sous-groupes thématiques ou catégoriels.</p>	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	2016/2017
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Comité de pilotage pluridisciplinaire Service communication et informatique de la CCLO Services juridiques (à définir) Financement (à définir)	Définition du public, du cahier des charges et de la structure DUCD
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Evaluation de la 1^{ère} expérimentation DUCD des SSIAD du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves (350 questionnaires de professionnels et usagers évalués par la MAIA Gaves et Bidouze)</p> <p>Si mise en œuvre effective du DUCD 2^{ème} génération, enquête de satisfaction auprès des usagers et des professionnels.</p>	
Personne à contacter	Vanessa DONNAY, MAIA Béarn Adour, maia@gavesbidouze.fr

Intitulé de l'action : Sécurisation du parcours du médicament		Action 4.5
Structure pilote	Association « Gaves et Bidouze » (MAIA Béarn Adour)	
Public cible	Personnes âgées à domicile	
Partenaires associés	Médecins généralistes, médecins spécialistes, Pharmaciens, Centre Hospitalier d'Orthez, URPS Médecins et infirmiers, infirmiers libéraux, SSIAD, HAD, services d'aide à domicile, Coordi-santé, CPAM, OMEDIT, CODERPA	
Constats		
<p>Les accidents iatrogènes sont à l'origine de 10 000 décès et de 130 000 hospitalisations par an en France et près de 80% de ces accidents concernent les personnes de plus de 65 ans.</p> <p>Les professionnels du domicile sont très majoritairement confrontés aux difficultés et inquiétudes relatives au bon usage du médicament dans l'accompagnement qu'ils assurent auprès des personnes âgées à domicile.</p> <p>La multiplicité et les cadres d'exercice des professionnels intervenant dans ce champ, la complexité thérapeutique, le cadre juridique sont autant d'éléments qui rendent ce sujet sensible à l'heure de la traçabilité et de la démarche qualité.</p> <p>La prévention de l'iatrogénie médicamenteuse est un enjeu majeur de santé publique</p>		
Objectifs de l'action	Référence	
Prévention de la iatrogénie médicamenteuse Amélioration de la coordination des professionnels du domicile autour de la prise en charge médicamenteuse	PRS	
Descriptif de l'action		
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un guide de bonnes pratiques. - Proposer une animation territoriale autour de cette thématique par le biais de formations croisées. 		
Localisation	Calendrier	4. Coordination et continuité des soins
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	3 ans	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
Comité de pilotage pluridisciplinaire Groupes de travail OMEDIT Aquitaine Financements (Dispositif MAIA)	Promouvoir les bonnes pratiques Etre acteur de l'animation territoriale sur cette thématique	
Modalités d'évaluation prévues		
Nombre de guides distribués Nombre de professionnels participant aux séances de formation		
Personne à contacter	Vanessa DONNAY, MAIA Béarn Adour, maia@gavesbidouze.fr	

Intitulé de l'action : Mieux faire connaître et mieux coordonner l'action des plateformes d'appui à la coordination des parcours de santé	
Structure pilote	Coordi-Santé B&S/ L'Association Gaves Bidouze,
Public cible	Professionnels du Pays
Partenaires associés	ARS, Médecins généralistes, médecins spécialistes, Pharmaciens, Centre Hospitalier d'Orthez, URPS Médecins et infirmiers, infirmiers libéraux, SSIAD, HAD, services d'aide à domicile
Constats	
<p>De nombreux organismes des secteurs sanitaires et sociaux produisent leurs propres annuaires (papier et/ou électronique, sites Internet) dans un objectif de meilleure lisibilité de leurs organisations et missions. Pourtant cette information est vite obsolète, souvent redondante et ne permet pas un repérage clair de l'existant. Deux offres d'appui à la coordination existent sur le territoire Béarn Adour : l'Association Gaves Bidouze et Coordi-Santé B&S.</p> <p>L'action de ces deux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé doit être pleinement coordonnée pour assurer une réponse adaptée aux professionnels, et harmoniser la prise en charge de tous les patients.</p>	
Objectifs de l'action	Référence
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'information sur l'offre locale d'appui à la coordination des parcours de santé auprès des acteurs sanitaires et sociaux du territoire Assurer une coordination optimale entre la plateforme Coordi-Santé B&S et l'Association Gaves Bidouze afin d'apporter une réponse adaptée aux professionnels, et harmoniser la prise en charge de tous les patients. 	PRS
Descriptif de l'action	
<ol style="list-style-type: none"> Présentation conjointe des 2 dispositifs d'appui à la coordination le 16/06/16 à Orthez Partage de la connaissance des ressources du territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves entre les 2 dispositifs au service des acteurs sanitaires et sociaux du territoire Elaboration de modalités de coordination entre les 2 dispositifs d'appui à la coordination permettant : <ul style="list-style-type: none"> d'ouvrir les compétences expérimentales portées par Coordi-Santé B&S aux usagers du territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves de transférer sur l'expertise gérontologique de l'équipe Gaves Bidouze des situations accompagnées par Coordi-Santé B&S Organisation d'animations conjointes 	
Localisation	Calendrier
L'ensemble des communes du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	2016 / 2017 : temps de travail 16/06/16 : soirée de présentation des deux dispositifs à Orthez
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
Mise à disposition de temps humain	Promouvoir l'amélioration des parcours de santé de la population du territoire Participer à la diffusion de l'information
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombres d'animations conjointes</p> <p>Nombre de professionnels présents</p> <p>Nombre d'outils partagés</p>	
Personne à contacter	Maia ETCHART, Association Gaves et Bidouze, m.etchart@gavesbidouze.fr Christine COURATTE ARNAUDE, Coordi-Santé B&S, coordi-sante-bs@orange.fr

Intitulé de l'action : Développer le recours à l'hospitalisation à domicile dans les établissements médicaux sociaux		Action 4.7
Structure pilote	Centre hospitalier d'Orthez	
Public cible	Etablissements sociaux et médico-sociaux	
Partenaires associés	ARS, ESMS, médecins généralistes	
Constats		
<p>Le Centre hospitalier bénéficie d'un service d'hospitalisation à domicile particulièrement dynamique. Pour autant, le recours à l'HAD en établissement médico-social demeure, sur le territoire Béarn Adour comme au niveau national, faible.</p> <p>Or, l'HAD concourt à la préservation de la qualité de vie, en évitant l'hospitalisation conventionnelle qui peut être facteur de désorientation ou de perte d'autonomie pour le patient âgé.</p>		
Objectifs de l'action	Référence	
<ul style="list-style-type: none"> -Mieux faire connaître les indications de l'HAD auprès des établissements médico-sociaux -Communiquer sur le service d'HAD du Centre hospitalier d'Orthez auprès de ces établissements : réunions d'information, réunions d'échange de pratiques, supports d'information -Communiquer sur les soins palliatifs en HAD 	SROS	
Descriptif de l'action		
<p>Suite à la dernière circulaire du 18 mars 2013 relative aux interventions d'HAD dans les établissements à caractère social et médico-social, le centre hospitalier d'Orthez a fait une campagne d'information en juillet 2013 auprès des établissements médico-sociaux médicalisés et non médicalisés sur leur territoire d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe mobile des soins palliatifs (EMSP) du CHO intervient au sein des EHPADS et organise des formations (cf bilan activité). - Parcours patient identifié entre EMSP- HAD et établissements médico-sociaux - Tous les ans, une campagne d'information auprès des établissements médico-sociaux sera faite afin de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire un bilan de la collaboration ESMS, HAD, EMSP ▪ faire connaître les nouvelles activités du CHO 		
Localisation	Calendrier	
Centre hospitalier ORTHEZ	Tous les ans	
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires	
	Communication sur la qualité de prise en charge commune HAD-EMSP-ESMS des résidents des établissements médico-sociaux	
Modalités d'évaluation prévues		
Annuelle avec les ESMS		
Personne à contacter	Claire ROUZAUD-GAY, Centre Hospitalier d'Orthez, claire.rouzaud-gay@ch-orthez.fr Joëlle DESCLAUX, Centre Hospitalier d'Orthez, joelle.desclaux@ch-orthez.fr	

Intitulé de l'action : Création d'une Maison médicale de garde sur le site du CH d'Orthez	
Structure pilote	Pilote à définir
Public cible	Habitants des secteurs de permanence des soins
Partenaires associés	CH d'Orthez-ARS-CDOM
Constats	
<p>La permanence des soins ambulatoire (PDS) est une organisation de l'offre de soins, qui permet de maintenir la continuité et l'égalité de l'accès aux soins, aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux ; elle permet de répondre aux demandes de soins non programmés par des moyens structurés, adaptés et régulés. Cette permanence des soins est organisée par secteur de PDS.</p> <p>On constate de manière générale une désaffection pour la PDSA, et pour la régulation médicale libérale.</p>	
Objectifs de l'action	Références
<ul style="list-style-type: none"> - offrir aux patients la garantie d'un service professionnel, accessible et de qualité - offrir de meilleures conditions de travail en période de garde dans les zones rurales (rupture de l'isolement grâce à la proximité de l'hôpital) - Réduire le rythme des gardes pour les professionnels du territoire 	SROS
Descriptif de l'action	
<p>Création d'une maison médicale de garde (MMG) sur le site du Centre hospitalier d'Orthez, pour la prise en charge de la permanence des soins de plusieurs secteurs</p> <p>La MMG fonctionnera uniquement sur régulation du Centre 15.</p>	
Localisation	Calendrier
Site du Centre hospitalier d'Orthez	2016 : finalisation du projet- validation ARS 2017 : mise en œuvre
Ressources /Moyens	Rôle des partenaires
Crédits ARS PDSA sous réserve de la validation du projet finalisé Location de locaux Centre hospitalier d'Orthez aux professionnels libéraux	ARS : accompagnement dans l'élaboration du projet, financement PDSA sous réserve de la validation du projet finalisé Centre hospitalier d'Orthez : participation à l'élaboration du projet, location de locaux CDOM : accompagnement dans l'élaboration du projet, participation à l'organisation de la PDSA
Modalités d'évaluation prévues	
<p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet validé par l'ARS MMG en fonctionnement Régulation des appels <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre total de personnes vues en consultation à la MMG Nombre de personnes venues à la MMG via la régulation de la PDS Nombre de personnes venues à la MMG après réorientation par un service d'urgences Nombre de patients réorientés vers une structure d'urgence Nombre de médecins des secteurs concernés participant à la PDSA au sein de la MMG Nombre de médecins des secteurs concernés participant à la régulation libérale Satisfaction des usagers Satisfaction des professionnels 	
Personne à contacter	A définir en fonction du pilote

Intitulé de l'action : Consultations avancées de gynécologie-obstétrique et prévention en périnatalité.	
Structure pilote	Centre de périnatalité de proximité au sein du Centre Hospitalier d'Orthez
Public cible	La population féminine, futurs et jeunes parents
Partenaires associés	Centre Hospitalier de Pau, ARS Nouvelle Aquitaine, Mairie de Mourenx, PMI, Libéraux, CCAS, CCLO. Tous les professionnels impliqués dans la santé de la femme et la périnatalité.
Constats	
<p>Les personnes bénéficiaires du RSA rencontrent des difficultés d'accès aux professionnels du domaine de gynéco-obstétrique dans le secteur de Mourenx (deuxième ville des Pyrénées-Atlantiques). Ainsi, à titre d'illustration sur le premier semestre 2016, on constate une file active de 86 patientes domiciliées sur Mourenx pour 150 consultations réalisées au centre périnatal de proximité du Centre Hospitalier d'Orthez. On constate également que 142 consultations externes programmées ont été réalisées (gynéco et obstétrique) au Centre Hospitalier de Pau pour des patientes résidant à Mourenx.</p> <p>Aussi afin de favoriser l'accès à des consultations gynécologiques et obstétriques sur le secteur de Mourenx, une consultation avancée du Centre de Périnatalité de Proximité le secteur de Mourenx est mise en place. Environ 200 patientes seront concernées.</p>	
Objectifs de l'action	Référence
<p>Réduire les inégalités de territoire et favoriser l'accès aux soins de santé des plus fragiles.</p> <p>Axe 1 : Prévenir, dépister et effectuer le suivi en gynéco-obstétrique pour les adolescentes et femmes de tout âge, orienter.</p> <p>Axe 2 : Accompagner la parentalité : actions de prévention et d'information.</p>	<p>- L'article 86 de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009</p> <p>- SROS-PRS, volet Ambulatoire (Axe 1 en lien avec le PRSR) et volet Périnatalité (l'ensemble des objectifs et particulièrement les objectifs 3,4, et 5 concernant l'optimisation des ressources, les collaborations ville-hôpital, le développement des actions coordonnées de prévention)</p> <p>- Le plan périnatalité 2005-2007</p>
Descriptif de l'action	
<p>Axe 1 : Créer des consultations avancées de gynécologie-obstétrique par les sages-femmes du CPP dans le secteur de Mourenx sous la supervision du Dr GUILLOT, Gynécologue obstétricien du Centre Périnatal.</p> <p>Axe 2 : Proposer un atelier d'une heure de prévention et d'information (thématiques de la santé environnementale, sommeil et pleurs du nourrisson : prévention de la mort subite du nourrisson, prévention du syndrome de bébé secoué...).</p>	
Localisation	Calendrier
Mourenx et alentours	1 après-midi de 14h à 18h par semaine Dès qu'un local adapté aura pu être identifié.
Ressources/Moyens	Rôle des partenaires
<p><u>Humains</u> : Présence sur site d'une SF du CPP 4h par semaine.</p> <p><u>Matériels</u> : 1 table d'examen gynécologique, 1 ordinateur portable avec accès internet, 1 armoire fermée, 1 bureau, fauteuil et sièges visiteurs</p> <p><u>Locaux</u> : adaptés à une consultation médicale – bureau et salle d'attente (à déterminer, en attente de réponse de partenaires institutionnels).</p>	<p>Relayer l'information et orienter les personnes</p> <p>Mise à disposition et entretien de locaux (commune de Mourenx contactée)</p> <p>Participation au réseau de prise en charge</p>
Modalités d'évaluation prévues :	
<p>Nombres de personnes reçues en consultations</p> <p>Nombre de personnes reçues aux ateliers</p> <p>Satisfaction des personnes.</p>	
Personne à contacter	Céline Magny / Chantal Machaux/Dr Antoine Guillot

III. Suivi et coordination du contrat

Mise en œuvre et suivi du Contrat Local de Santé	
Pilote potentiel	Chargée de mission territoriale/ Référent Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
Public cible	Comité de pilotage/Comité de suivi
Partenaires associés	Partenaires des actions du CLS
Objectifs de l'action	
<p>Objectif général Assurer une mise en œuvre du CLS en suivant la démarche territoriale retenue par les signataires et les partenaires.</p> <p>Objectifs spécifiques Permettre aux acteurs du territoire de valoriser leurs actions auprès des partenaires du CLS ; Favoriser la concertation et les échanges entre l'ensemble des acteurs concernés par le CLS ;</p> <p>Objectifs opérationnels Solliciter annuellement le comité de pilotage, les comités de suivi des 3 axes retenus et ponctuellement, si nécessaire, les groupes thématiques, les mettre en œuvre et les animer ; Assurer le secrétariat de ces 3 instances (envoi des invitations, préparation de documents, réalisation des comptes rendus...) ; Apporter un appui méthodologique et technique, si nécessaire, aux pilotes des actions du CLS ; Faire l'interface entre les différentes actions et les acteurs du CLS ; Créer des outils de suivi du CLS (cf. chargée de mission du CLS) ; Remplir et actualiser les tableaux de bord de suivi (état d'avancement des actions) chaque fin de semestre (par mail ou téléphone) ; Préparer l'évaluation annuelle avec les comités de suivi, pour une présentation en comité de pilotage.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Mise en place d'un Comité de suivi Le Comité de suivi rassemblera l'ensemble des pilotes des actions du CLS, le référent du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves ainsi que le référent de la DD ARS 64. Il suit la mise en œuvre des actions du CLS. Le premier comité de suivi, qui regroupera l'ensemble des pilotes, permettra de déterminer la pertinence d'avoir un comité de suivi par axe ou non. La chargée de mission en lien avec le Comité de suivi mettra en place des outils de suivi et de reporting afin de réaliser l'interface entre les pilotes, les partenaires et les membres du COPI. Les pilotes de chaque action seront donc sollicités par la chargée de mission chaque fin de semestre pour faire un point d'avancement sur les actions en cours via les outils de suivi. Une synthèse en fin d'année sera élaborée et diffusée à l'ensemble des acteurs du CLS. La chargée de mission remplira aussi régulièrement un calendrier pour suivre le bon déroulement des instances de gouvernance ainsi que l'implication des acteurs du CLS. Ce suivi pourra être complété qualitativement par des entretiens (en face à face ou téléphoniques), par des bilans des actions des pilotes et des partenaires ainsi que par des comptes rendus de réunions.</p> <p>Création des outils de suivi -Tableaux de bord semestriel de suivi des actions du CLS -Tableaux de bord annuel de suivi des actions du CLS (synthèse) -Calendrier des réunions des instances de gouvernance (dynamique partenariale) -Questionnaire destiné aux pilotes pour l'évaluation annuelle et finale du CLS (soumis par entretien)</p>	
Évaluation	
<p>La coordination débutera dès la mise en œuvre et pour la durée du CLS. Les indicateurs retenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - atteinte des objectifs des actions - meilleure connaissance des partenaires entre eux et de leurs actions respectives - nombre/type de réunions prévues/réalisées - degrés d'implication des pilotes et des partenaires (présence aux réunions, remplissage des outils de suivi et d'évaluation...) - satisfaction des acteurs (déroulement de leur action, travail mené lors des réunions, partenariat en place...) 	
Ressources	Enjeux / Impacts
<ul style="list-style-type: none"> ✕ La chargée de mission territoriale (CLS) ✕ Les acteurs du CLS (signataires/partenaires) ✕ Les pilotes des actions ✕ Les services de l'ARS 	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Mettre en œuvre le CLS ✕ Faire vivre le CLS ✕ Permettre de faire évoluer le CLS dans le temps (éventuelle reconduction)
Localisation	Calendrier
Territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Fin de chaque semestre : point d'étape d'avancement des actions Fin d'année : bilan global des actions du CLS. Durée : 3 ans
Personne à contacter	Mme Marion Galmiche, marion.galmiche@ch-pau.fr

Évaluation du Contrat Local de Santé	
Pilote potentiel	Chargée de mission territoriale/Référent Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves
Public cible	Pilotes des actions et les partenaires associés
Partenaires associés	Comité de pilotage/Comité de suivi
Objectifs de l'action	
<p>Objectif général Permettre la mise en œuvre du CLS.</p> <p>Objectifs spécifiques Suivre le déroulement opérationnel des actions du CLS annuellement. Mesurer l'atteinte ou non des objectifs fixés initialement.</p> <p>Objectifs opérationnels Actualiser le diagnostic et les fiches actions selon l'obtention de nouvelles données avec les pilotes et les partenaires ; Élaborer un protocole d'évaluation avec le Comité de suivi (modalités, indicateurs...) ; Faire valider le protocole et les indicateurs en COPIL ; Créer des outils d'aide à l'évaluation destinés aux pilotes des actions ; Recueillir et analyser les bilans fournis par les pilotes des actions ; Tenir à jour la procédure d'évaluation lors des réunions (Comité de suivi) en vue d'une diffusion aux signataires.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Évaluer les actions à travers des indicateurs de suivi : Les indicateurs devront permettre d'évaluer chaque action du Contrat. Ils devront être définis entre l'ARS, les signataires et les pilotes des actions afin de suivre les phases d'élaboration et de mise en œuvre des actions du Contrat, dans une perspective de pilotage avec notamment des engagements en termes de moyens et de calendrier. Trois types d'évaluation seront réalisés. Un outil sera créé par la chargée de mission territoriale et validé par les acteurs du CLS afin de faciliter la réalisation de ces évaluations.</p> <p><u>Évaluation d'activité</u> Elle se réfère aux objectifs opérationnels. Il s'agit de décrire ce qui a été effectué, la nature des actions, les personnes concernées, etc. Elle est essentiellement quantitative (chiffres clés de l'action).</p> <p><u>Évaluation de processus</u> Elle s'intéresse à la comparaison entre le déroulement opérationnel de l'action, l'utilisation des ressources, les participations partenariales et communautaires prévues et leur déroulement réel. Elle porte notamment sur : - le respect du calendrier, les moyens humains prévus/mobilisés, les moyens matériels prévus/mobilisés, la satisfaction du public cible et des partenaires... - la cohérence : articulation entre les actions du Contrat entre elles mais également avec les éventuels autres dispositifs existants. - la pertinence des actions en comparant les objectifs annoncés aux besoins identifiés dans le diagnostic.</p> <p><u>Évaluation de résultats</u> Elle s'intéresse à l'écart entre les objectifs fixés initialement et les résultats obtenus. Elle porte sur : - l'efficacité : degré d'atteinte des objectifs et possibles bénéfices supplémentaires à mettre en place d'autres actions. - l'impact : comparaison de la situation finale à la situation initiale, en intégrant les conséquences non prévues qu'elles soient positives ou négatives.</p>	
Évaluation	
<p>Point avec les pilotes de chaque action. Point sur les bilans réalisés et les indicateurs recueillis pour chaque action. Rapport d'évaluation à élaborer pour le CLS (annuellement)</p>	
Ressources	Enjeux / Impacts
<ul style="list-style-type: none"> ⌘ La chargée de mission territoriale (CLS) ⌘ Les acteurs du CLS (signataires/partenaires) ⌘ Les pilotes des actions. ⌘ Les services de l'ARS. 	<ul style="list-style-type: none"> ⌘ Faire vivre le Contrat Local de Santé. ⌘ Réajuster le CLS. ⌘ Permettre de faire évoluer le CLS dans le temps.
Localisation	Calendrier
Territoire du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	Une évaluation annuelle avec le Comité de suivi (sur la base du bilan semestriel) et une validation par le COPIL. Une évaluation finale (N+3)
Personne à contacter	Mme Marion Galmiche, marion.galmiche@ch-pau.fr

IV. Lexique

ALPC : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

AMAP : Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ARS : Agence Régionale de Santé

ASEPT : Association Santé Education Prévention sur les Territoires

ASV : Atelier Santé Ville

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCLO : Communauté de Communes de Lacq Orthez

CDOM : Conseil National de l'Ordre des Médecins

CEID : Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue et les addictions

CHO : Centre Hospitalier d'Orthez

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

CPAM : Caisse primaire d'Assurance Maladie

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique

CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

DD : Délégation Départementale de l'ARS

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDRM : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

DUCD : Dossier Unique de Coordination Domicile

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EID : Entente Interdépartementale de Démoustication

EJE : Educateur de Jeunes Enfants

EPP : Entretien Périnatal Précoce

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

HSEN : Habitat Santé Environnement

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

HAD : Hospitalisation à Domicile

IME : Institut Médico Educatif

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MIDELCA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

OGFA : Organisme de Gestion des Foyers Amitié

ORSA : Observatoire Régional de Santé en Aquitaine

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PDS : Permanence de Soins Ambulatoires

PMI : Protection Maternelle Infantile

PNSE : Plan National Santé Environnement

POP : Pôle Orthézien de Périnatalité

PRS : Projet Régional de Santé

PSRS : Plan Stratégique Régional de Santé

SDS : Sans Domicile Stable

SEPANSO : Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection, et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SESSAD : Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile

SPASAD : Service Polyvalents d'Aides et de Soins à Domicile

SROMS : Schéma Régional de l'Organisation Médico-Social

SROS : Schéma Régional de l'Organisation des Soins

SRP : Schéma Régional de Prévention

SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé